Bay 197

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s4id11855660

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUIN, 1757.

AVERTISSEMENT.

Les personnes qui voudront recevoir exactement, à Paris, le Journal de Trévoux le premier de chaque mois & les quinze des mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre, pour les mois doubles indiqués, payeront pour l'année les seize Volumes 12 liv. 16 s. & par la Poste port franc 17 liv. 12 s.

La Religion vengée ou Réfutation des Auteurs impies. Quinze cahiers, 9 liv. Port franc par la Poste, 12 liv.

Du R. P. *Hubert Hayer*, Recolet, l'un des Auteurs de l'Ouvrage précédent, *la Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame &c. Ouvrage dédié à Monseigneur l'Evêque du Puy*, & qui doit servir de supplément a la *Religion vengée* par rapport aux objets qui y sont traités ; trois Volumes *in*-12. reliés en veau 7 liv. 10 s. brochés par la Poste port franc 9 liv.

Lettres Critiques, ou Analyse & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion, 12 Vol. *in*-12. Le VII. Vol. est en vente ; on imprime le VIII. les IX. & Xe Volumes se publieront en l'année 1757 ; les XI. XII. & Volumes suivants en 1758.

On peut s'adresser en Province, chez les Libraires des Villes du Royaume.

Le prix de chaque Volume relié est de 50 sols en veau, broché 42 sols.

On les recevra à Paris aussi-tôt leur publication.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,
Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUIN, 1757.

A PARIS,
Chez { CHAUBERT, Quai des Auguſtins, à la Renommée. HERISSANT Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVII.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 716 volumes : Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1730.	12.
1702.	12.	1731.	12.
1703.	12.	1732.	12.
1704.	13.	1733.	12.
1705.	12.	1734.	12.
1706.	12.	1735.	14.
1707.	12.	1736.	15.
1708.	12.	1737.	13.
1709.	12.	1738.	13.
1710.	12.	1739.	14.
1711	12.	1740.	13.
1712.	12.	1741	12.
1713.	12.	1742.	12.
1714.	12	1743.	12.
1715.	12.	1744.	12.
1716.	12.	1745.	12.
1717.	12.	1746.	15.
1718.	12.	1747.	14.
1719.	12.	1748.	15.
1720.	5.	1749.	14.
1721.	12.	1750.	15.
1722.	12.	1751.	14.
1723.	12.	1752.	15.
1724	12.	1753.	16.
1725.	12.	1754.	16.
1726.	13.	1755.	16.
1727.	12.	1756.	16.
1728.	12.	1757.	8.
1729.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

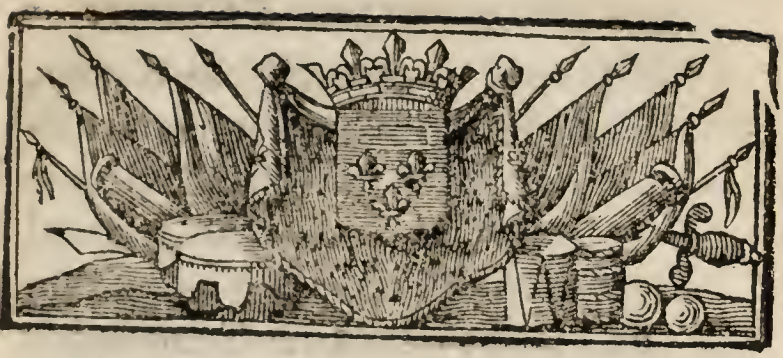

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUIN, 1757.

ARTICLE LX.

HISTOIRE DE FRANCE, depuis l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules. Par le P. G. Daniel de la Compagnie de JESUS. Nouvelle

Edition, augmentée de Notes, de Diſſertations critiques & hiſtoriques, de l'Hiſtoire du Regne de Louis XIII. & d'un Journal de celui de Louis XIV. & ornée de Plans, de Cartes Géographiques, & de Vignettes repréſentant des Médailles & des Monnoies de chaque Regne. (Seize Volumes *in*-4°.) *A Paris, chez Boudet & autres Libraires aſſociés, M. DCC. LV. & années ſuivantes.*

QUAND le P. Daniel eut publié ſon Hiſtoire en 1713. nous en rendîmes compte dans nos Mémoires d'Avril, Mai & Juin de la même année. Il n'eſt donc pas ici queſtion de faire connoître cet Ouvrage ſi répandu & ſi célèbre. Les Additions qu'on y a faites, ſont notre objet.

Le P. Griffet, qui en eſt l'Auteur, commence par un *Avertiſſe-*

ment, où il expoſe 1° les caractères, le mérite, les imperfections même de cette grande Hiſtoire. 2° Les Notes, Corrections, Diſſertations que de nouvelles Recherches ont fait naître. 3° La ſuite des actions & des entrepriſes littéraires du P. Daniel. Il ſeroit difficile de trouver un Ecrivain plus impartial que notre nouvel Editeur. Une multitude de gens de Lettres qui peuvent paſſer pour inſtruits & pour très-deſintéreſſés, ont donné des éloges non-ſeulement au bon eſprit, au travail, à la fidélité du P. Daniel, mais encore à ſa manière d'écrire l'Hiſtoire.

M. le Clerc, par exemple, écrivoit en 1713 (Bibliothèque choiſie T. 27) que *le ſtyle* de cet Hiſtorien *eſt pur, clair & plein d'agrémens qui attachent le Lecteur.* Un autre François réfugié (M. Lombart) croyoit, en 1723, que la

narration du P. Daniel méritoit d'être comparée à celle de Tite-Live. Le Journal des Sçavants diſoit au mois de Mai 1713, *qu'on ne pouvoit rien deſirer dans cette Hiſtoire, ni pour le choix & la liaiſon des faits, ni pour la dignité & les agréments du ſtyle.* Nous ne parlons point du Journal de Leipſick, de l'Abbé Desfontaines, de Moréri, qui ont tous regardé le P. Daniel comme un très-bon Ecrivain.

Cependant quelques Critiques, en rendant juſtice à la ſageſſe, à la fidélité & à la clarté de cet Auteur, ont avancé que ſa diction n'eſt pas toujours aſſez pure; que ſon ſtyle eſt trop foible & qu'il n'intéreſſe pas; que le P. Daniel n'eſt pas dans le rang des grands Ecrivains. Sur quoi le P. Griffet obſerve bien que *le ſtyle* du P. Daniel *n'eſt pas auſſi foible qu'on voudroit nous le perſuader*; que *s'il*

n'avoit pas l'imagination fort vive, il en avoit assez pour n'être pas toujours languissant ; qu'il y a beaucoup d'endroits, dans son Histoire, qui attachent le Lecteur & qui l'intéressent, &c. Mais du reste, ce nouvel Editeur assûre que *le P. Daniel ne ressemble point aux anciens Historiens de la Grèce & de Rome, ni pour l'abondance des images, ni pour la vivacité des peintures, ni pour la force & pour l'énergie de l'expression.* Et voilà, nous osons le dire, une preuve signalée d'impartialité. Dans une matière où la gloire du P. Daniel pouvoit être défendue par de bons témoignages, un Confrère se range, en quelque sorte, du côté de ses Censeurs. Dira-t-on encore que l'esprit de corps & le préjugé domestique subjugue toutes les sociétés & tous les particuliers qui en sont membres ?

L'Editeur nous explique le plan de ſon travail. Il laiſſe le texte du P. Daniel en ſon entier, *ſi ce n'eſt lorſqu'il a fallu ſimplement corriger quelque expreſſion, & réformer une date ou un nom défiguré.* Les autres changements ſont des corrections ſuccinctes, miſes au bas des pages, ou des Notes & des Diſſertations à la ſuite des Regnes. Ces derniers morceaux ſont deſtinés à remplir les vuides qu'on reprochoit au P. Daniel. Cet Hiſtorien paſſe aſſez communément pour un grand Peintre de batailles : ce qui regarde les Loix, les Uſages, les Mœurs & le Gouvernement a toujours paru négligé dans ſon Ouvrage, & c'eſt pour ſuppléer à ce défaut que le P. Griffet a raſſemblé un grand nombre d'Obſervations ſur les points les plus curieux de notre Hiſtoire. On en trouve XXIII. qui ſe rapportent à la premiére race, deux

ſeulement ſur la ſeconde, & quatre-vingt-ſept ſur la troiſiéme. Ces Additions ſi conſidérables ſuppoſent une infinité de recherches & toutes les reſſources de la Critique. On verra bientôt que l'Editeur a conſervé, en cette partie, l'exacte impartialité qui fait le caractère de tout ſon Ouvrage.

Il ajoûte ici une Notice hiſtorique concernant le P. Daniel, & les diverſes compoſitions qu'on a de lui. Cet Auteur excella dans la Théologie & dans l'Hiſtoire : deux genres qui marchent rarement enſemble. La préciſion dogmatique peut rendre néanmoins de bons ſervices à l'Hiſtoire ; & le goût hiſtorique peut donner de la dignité aux queſtions de la Théologie. On ſera bien aiſe de trouver ici la liſte des Ouvrages du P. Daniel, elle eſt mieux que dans d'autres Notices ou Eloges qu'on avoit déja.

Nous devons ajoûter, pour l'honneur de nos Mémoires, que cet Hiſtoriographe de France les enrichiſſoit de temps en temps de très-belles Diſſertations. Le P. Griffet en cite quelques-unes ; nous ne pouvons omettre celle qui fait partie de nos Mémoires de Mai 1720, ſur l'*origine du jeu de picquet trouvée dans l'Hiſtoire de France*. Elle a toujours paſſé pour être du P. Daniel, & l'on y reconnoît toute ſa manière de développer, d'expliquer, d'approfondir. Ce n'eſt qu'une bagatelle, mais toute notre Hiſtoire, ſous Charles VI. & ſous Charles VII. s'y trouve, en quelque ſorte, fondue ; & l'on ne peut nier que toutes les alluſions des régles du jeu, des valeurs de chaque carte, des noms de Rois, de Dames, de Valets ne ſe combinent très-heureuſement avec les perſonnages & les évènements de ce temps-là. Il n'y a

qu'une époque qui peut arrêter des Lecteurs instruits : on dit qu'en 1391, Charles VI. défendit les jeux de Dez, de Dames, de Billard, &c. & que dans cette Loi il n'est point parlé des Cartes : ce qui prouve que ces instruments de jeu n'étoient pas encore inventés ; mais il est prouvé, par le Recueil des Ordonnances (Edition de M. Secousse,) que cette défense prétendue de Charles VI. en 1391, est de Charles V. en 1369. Cette différence néanmoins de vingt-deux années ne dérange pas beaucoup l'explication du P. Daniel, puisque sous Charles VI. & Charles VII. l'institution des Cartes aura pû encore être très-récente.

Le P. Griffet ne cherche qu'à orner son Edition : ainsi s'étant trouvé maître d'employer un manuscrit du P. Germon sur l'origine de la Nation Françoise, il en donne l'abrégé ; & ce morceau qui a peut-

être cinquante ans d'exiſtence, méritoit de paroître, quoiqu'il ſoit antérieur à une multitude de recherches, de découvertes même faites & publiées ſur le même objet. Le P. Germon croit que nos Ancêtres *ſortirent de cette partie de la Germanie, qui eſt compriſe entre l'Océan, l'Elbe, le Mein & le Bas-Rhin, pour venir former, dans les Gaules, la Monarchie Françoiſe.* Ce ſentiment eſt ſujet à peu de difficultés, ſi l'on conſidère qu'en effet les Francs qui vinrent *former la Monarchie Françoiſe dans les Gaules*, habitoient auparavant la rive droite du Rhin, pays indiqué par le mot *Francia* dans la Carte de Peutinger ; mais cette Carte n'eſt que de la fin du quatrième ſiècle, & l'on convient aſſez aujourd'hui qu'avant cette époque les Francs s'étoient approchés du Rhin, & qu'ils tiroient leur origine de plus loin. La queſtion ſe

réduit donc depuis plusieurs années, entre les Sçavants, à déterminer les pays qu'habitoient les Francs avant que de s'établir sur la rive droite du Rhin : on demande quel est le lieu primitif de leur demeure ; & il semble qu'en consultant le Panégyrique, prononcé en 309 par Eumenius à la louange de Constantin, le premier Livre de Claudien sur Stilicon, avec quelques endroits de Sidoine Apollinaire, on doit reconnoître qu'originairement & primordialement les Francs habitoient au-delà de l'Elbe, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui le Duché de Sleswik & dans une partie du Holstein. Cette opinion a été mise dans le plus grand jour par quelques Modernes, & sur-tout par l'Auteur d'une Dissertation imprimée chez Chaubert, en 1748.

Le P. Germon réfute M. de Leibnitz, qui faisoit venir les

Francs des bords de la Mer Baltique ; mais ce Sçavant ne mérite peut-être la réfutation que pour avoir trop reculé la patrie originaire des François. Il devoit ſe contenter de la fixer au-delà de l'Elbe ſans l'étendre trop vers l'Eſt ou le Nord. D'ailleurs cet Auteur ne prouvoit pas bien ſon opinion, il faiſoit uſage d'Auteurs peu eſtimés ; & c'eſt ce que le P. Germon lui reproche avec juſtice. Au reſte, quoique l'Ouvrage de ce Jéſuite ſoit curieux & ſçavant, il ne ſatisfait pas totalement ſur l'origine des Francs. Les nouvelles réflexions des Critiques & des amateurs de l'Antiquité ont fait naître des lumières, dont le P. Germon auroit profité s'il avoit vécu dans ces derniers temps.

Les Diſſertations ou *Obſervations* du P. Griffet ſur la premiére race, ſont à la fin de tous les Regnes dont cette Race eſt com-

poſée. Il y en a XXIII. comme nous l'avons déja remarqué, & la premiére traite, comme il convenoit, *du premier Roi de France.* Le P. Daniel s'étoit fixé à Clovis par une raiſon très-convaincante; c'eſt qu'il vouloit donner pour époque à la Monarchie & à ſon Hiſtoire *un point fixe & non conteſté.* Les divers ſentiments ſur les Regnes de Pharamond, de Clodion, de Mérovée & de Childéric font voir que ces Regnes ſont *comme autant de problêmes hiſtoriques, au-lieu que l'établiſſement de Clovis, dans les Gaules, eſt un fait certain & indubitable.* Le P. Griffet ſaiſit bien le point de vuë où s'eſt placé le P. Daniel: cet Auteur a voulu fonder ſon Ouvrage ſur une vérité qui fût à l'abri de toute diſpute: pourquoi lui envier cet avantage? Ceux qui l'ont critiqué ne devoient pas entreprendre de montrer que Clodion,

Mérovée, Childéric avoient eu des établiſſements dans la Gaule; ils ſçavoient bien eux-mêmes qu'on ne pouvoit affirmer l'exiſtence de ces établiſſements, avec la même certitude que celle de la domination de Clovis. Ils devoient plutôt perſuader au public que, malgré les difficultés qui ſubſiſtent encore ſur les Regnes de Clodion, de Mérovée & de Childéric, un Hiſtorien judicieux & bon Critique trouvoit aſſez de raiſons pour ſe déterminer à reconnoître ces Regnes; qu'ainſi il étoit de ſon devoir d'entrer par-là dans l'Hiſtoire de France, & que s'il lui étoit permis d'inſinuer quelques doutes ſur ces origines, il pouvoit toujours les repréſenter comme plus avérées que celles d'une infinité d'autres Peuples, Empires ou Monarchies. Voilà, ce ſemble, comment il falloit attaquer le P. Daniel; au-lieu de diſputer tantôt pour

Clodion, tantôt pour Mérovée, tantôt pour Childéric : diſputes qui ne faiſoient qu'autoriſer le parti qu'avoit pris l'Hiſtorien d'entamer ſon Ouvrage par Clovis. Le P. Griffet fait bien connoître ce qu'il penſe de ces trois Regnes. (Nous ne nommons point celui de Pharamond, parce qu'il eſt beaucoup plus incertain.) *On trouvera*, dit-il, *de grandes raiſons de penſer que Clodion, Mérovée & Childéric s'étoient établis dans les Gaules avant le Regne de Clovis.* Or ces grandes raiſons ſuffiſent aſſurément pour guider un Hiſtorien, dans un point ſur-tout où l'on ne lui demande pas des démonſtrations. Suppoſé donc que le P. Daniel ait fait une faute de ſupprimer Clodion, Mérovée & Childéric, ſon nouvel Editeur répare tout par ſa Diſſertation, qui laiſſe néanmoins les Regnes de ces trois Princes dans le rang des *problèmes*

hiſtoriques, parce qu'en effet ces Regnes ne ſont pas auſſi bien caracteriſés que celui de Clovis. *

Il ne faudroit, en quelque ſorte, que la découverte faite à Tournai, en 1653, du tombeau de Childéric, père de Clovis, pour nous convaincre qu'avant ce dernier les Francs avoient un Roi dans la Gaule. Cette découverte, avec celle de toutes les autres pièces qui furent trouvées en même-temps & dans le même endroit, occupent ici l'Auteur des Obſervations, il

* On obſerve ici d'après un manuſcrit de la Bibliothèque de M. Colbert, que Clovis étoit à la tête de tous les Rois de France, dans un écriteau ou une inſcription qui ſe voyoit autrefois ſur le portail de Notre Dame de Paris, mais cela prouve ſeulement que Clovis étant notre premier Roi Chrétien, on a voulu & dû le mettre le premier de tous dans une liſte deſtinée à figurer ſur le portail d'une Egliſe.

ſuit les traces qui lui avoient déja été préparées : car il eſt peu de monuments qu'on ait plus examinés que ces Antiquités de notre premiére race. On a cru pendant quelque temps que de petites piéces d'or, taillées d'une maniére aſſez bizarre, & répandues preſque ſans nombre dans ce tombeau, repréſentoient les fleurs de Lys, ſymbole antique de nos Rois, mais après des attentions multipliées on a mieux aimé reconnoître qu'on ignore la deſtination de ces pièces. Le P. Griffet en prend occaſion de traiter des *Fleurs de Lys* dans une Diſſertation particuliére. » Le » P. Daniel, *dit-il*, croyoit que ce » que nous appellons aujourd'hui » *fleurs de Lys*, étoit dans ſon ori- » gine le fer d'une lance ou d'un » javelot dont les François ſe ſer- » voient dans le temps de la pre- » miére race ; que ce javelot ſervit » d'abord de ſceptre à nos Rois ;

» qu'enſuite la figure de l'extré-
» mité du javelot paſſa juſques ſur
» leur couronne, de-là ſur leurs
» habillements, ſur leurs cottes d'ar-
» mes, & enfin dans l'écuſſon de
» leurs armoiries quand la mode
» en fut venue. Il ajoûtoit que
» ces bouts de lance s'appellèrent
» *fleurs de Lys* ſous la troiſième
» race, parce que nos Rois firent
» alors repréſenter, dans leurs
» Monnoies, des Lys mêlés avec
» ces fers de lance.«

Cette explication étoit ſoûtenue de quelques autorités & de quelques convenances; mais on ſent, à la lecture de la Diſſertation du P. Griffet, que cet Auteur & Editeur auroit deſiré quelque choſe de plus convaincant. Il reſte toujours à demander pourquoi & comment ce bout de javelot a pris le nom de *Fleur de Lys?* Que ce javelot ait été mis ſur les Monnoies au milieu des Lys,

c'étoit peut-être une raiſon pour faire entrer les Lys dans ſa dénomination, mais non pour le faire dénommer purement & abſolument *Fleur de Lys.*

C'eſt encore une queſtion difficile, ſi les fleurs de Lys étoient employées dès la premiére race, pour ſervir d'ornement à la Couronne & au Sceptre de nos Rois. Le P. Griffet, comme tous les autres Antiquaires de la Nation, ſe propoſe le tombeau de Frédégonde, où l'on voit cette Reine avec une Couronne & un Sceptre qui ſont terminés par une fleur de Lys. Mais des Critiques ont jetté des ſoupçons ſur l'antiquité de cette figure. *Le tombeau de Frédégonde*, diſent-ils, *a pû être rajuſté long-temps après ſa mort.** A quoi nous oppoſons auſſi

* On objecte auſſi l'inſcription qu'on prétend n'être pas *originale.* Mais cet

deux conſidérations ; la premiére, que le tombeau de cette Princeſſe eſt décoré en Moſaïque, travail long, diſpendieux, & qui ſuppoſe qu'on a eu un zèle réfléchi pour la mémoire de cette Reine. Or peut-on croire que pluſieurs ſiècles après elle on ait été jaloux de lui faire tant d'honneur ? Et ne doit-on pas ſe perſuader que ſon fils ſeul, ou tout au plus les perſonnes qu'elle avoit protégées & avancées, ont pû ſe picquer de reconnoiſſance au point de placer une grande & belle Moſaïque ſur ſa tombe ? Quand on connoît Fré-

---

argument eſt nul : l'inſcription de ce tombeau eſt très-moderne & même du dernier ſiècle. Perſonne n'a prétendu tirer avantage d'un monument qui ne prouve abſolument rien, & qu'on n'auroit pas même dû ajoûter ; il falloit laiſſer le tombeau ſans inſcription, on le diſtinguoit aſſez d'ailleurs.

dégonde,

dégonde, il ſemble qu'on ne doit pas imaginer pour elle les ſoins de la poſtérité. La ſeconde conſidération favorable à l'antiquité de nos Lys, c'eſt qu'on les voit aux Couronnes des figures qui ornent le portail de S. Germain-des-Prés. Très-certainement ces figures ſont de la premiére race de nos Rois; ainſi quand le tombeau de Frédégonde ſeroit d'une date poſtérieure de pluſieurs ſiècles à ſa mort, il reſteroit encore, en faveur de nos Lys, la preuve tirée de ces figures rangées autour de ce portail.

Nous voudrions pouvoir analyſer toutes les Diſſertations qu'on trouve ici; ſur-tout celles qui concernent *le Sacre des Rois de la premiére race; la ſainte Ampoule de Reims; les Chartes des Rois de cette même race; le titre de Très-Chrétien* &c. Nous nommons ces morceaux par préférence, parce qu'ils ſont du P. Griffet. Les autres

ont été recueillis des papiers du P. Daniel : auſſi portent-ils ſon nom à la marge ; mais il y a toute apparence que l'Editeur les a augmentés & améliorés.

Les caractères des Obſervations ou Diſſertations du P. Griffet ſont la clarté, l'abondance des recherches, & le doute méthodique. Cette derniére qualité fait que l'Auteur n'affirme que ce qui peut être regardé comme certain & inconteſtable. Quelquefois on deſireroit une aſſertion entiére, une déciſion finale ; mais on pourroit être trompé, & c'eſt ce que le P. Griffet écarte autant qu'il eſt en lui, plus jaloux même de borner l'inſtruction que de l'étendre, au riſque de quelque mépriſe. Ses doutes néanmoins ſont *méthodiques* en ce ſens qu'il laiſſe appercevoir de temps en temps la route où il ſouhaite que ſon Lecteur s'engage : mais il faut avouer que

ſouvent il n'eſt pas aiſé de prendre un parti après l'avoir entendu diſcuter le pour & le contre. Nous reprendrons ce bon Ouvrage dans d'autres Volumes de ces Mémoires.

Nous marquons ici deux fautes d'impreſſion qui ſont de quelque conſéquence.

Tome II. p. 267, on lit que les PP. Bénédictins ont entrepris la défenſe du P. Mabillon dans un nouveau Traité de Diplomatique, imprimé à Paris *en 1710*. Il faut lire *en 1750*. Même Tome, page XXIII. des Notes, on nomme *Childebert* comme ayant été le prédéceſſeur de Dagobert en Auſtraſie. Il faut lire *Childeric* au-lieu de *Childebert*.

ARTICLE LXI.

TRAITÉ DES MALADIES qu'il eſt dangereux de guérir : Ouvrage utile & néceſſaire aux Médecins & aux perſonnes ſujettes à des incommodités habituelles. Avec dix Obſervations nouvelles & intéreſſantes. Par M. Dominique Raymond, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Doyen de l'Aggrégation de Marſeille, Penſionnaire du Roi, Préſident-Thréſorier-Général de France. (Deux Volumes *in*-12.) *A Avignon, chez F. B. Merande &c. & ſe trouve à Paris chez Vincent & Cavelier, &c. M.DCC.LVII.*

VOici un Ouvrage que le ſeul intérêt du bien public a pû faire naître. En indiquant les ma-

ladies qu'il eſt dangereux de guérir, l'Auteur borne néceſſairement ſes fonctions ; il apprend aux hommes à ſe paſſer, en mille occaſions, de l'Art des Médecins, à le redouter même, & à préférer l'état d'une maladie habituelle aux eſpérances plus flateuſes que ſolides de la ſanté. Un Anglois avoit déja donné un Livre intitulé : *L'art de guérir les maux par l'attente.* M. Raymond porte plus loin ſes vuës ; il ne veut pas même qu'on attende la guériſon de certaines maladies ; il donneroit plutôt des conſeils & des ordonnances pour les retenir. C'eſt un moindre mal qu'il enſeigne à ſupporter pour un plus grand bien. Mais perſuadera-t-il ſes Lecteurs ? Il le mérite, à ce qu'il ſemble, par la bonté de ſes raiſons, par l'autorité de ſon expérience, & par le ton de probité qui règne dans ſon Livre.

Il le partage en trois Chapitres ;

dont le premier traite *de quelques incommodités de la peau ou de quelques éruptions cutanées ;* le ſecond embraſſe *les évacuations ſpontanées ;* le troiſième expoſe *les maladies proprement dites qu'on ne doit pas guérir.* Le tout eſt précédé d'une ſorte de diſcours & d'inſtruction, qui explique ce qu'il faut entendre en Médecine par le terme de *Nature.* Ce n'eſt, dit l'Auteur, que le mouvement ou l'action de nos fibres, de nos organes & de nos humeurs : mouvement qui commence dès le premier inſtant de notre conception ; qui eſt la cauſe immédiate du développement de toutes les parties du corps ; qui, par ſon uniformité, par ſa liberté, par ſon efficacité, maintient ce qu'on appelle la *ſanté* de l'homme, ce bien inеſtimable trop peu connu, trop prodigué, trop ſouvent en proie aux excès des plaiſirs, des maux & des remèdes.

Quand on dit que la nature a guéri, on entend que le reſſort, l'action & la vigueur des ſolides ſont revenus dans leur ton naturel ; que ces mouvements ont affiné les humeurs & les ont rendues plus coulantes ; qu'ils les ont forcées à s'échapper ou à reprendre leur cours ordinaire. Or il arrive ſouvent que nos incommodités ou même nos maladies ne ſont que les moyens dont la nature ſe ſert pour entretenir ou pour réparer le Méchaniſme qui lui eſt néceſſaire : & voilà ce que M. Raymond nous explique. Diſtinguons & ſuivons ſes Chapitres, afin de profiter mieux de ſes leçons.

CHAPITRE PREMIER. De *quelques incommodités de la peau ou de quelques éruptions cutanées.* On n'entend ici par le terme d'*incommodités de la peau* que les vices qu'elle peut contracter à ſa

ſurface ou dans ſon tiſſu : on exclut de cette notion tout ce qui a des cauſes plus profondes, comme les plaies, les ulcères, les fiſtules &c. accidents qui demandent beaucoup d'attention, de ſecours, & par conſéquent la vigilance des Maîtres de l'Art.

Le détail des *incommodités de la peau* qu'il eſt dangereux de guérir, ne préſente pas un tableau bien agréable : il s'agit des Sueurs habituelles, de la Gale, des Dartres, de la Teigne, des petits ulcères ou cautères de la peau. Mais ces maux qui privent quelquefois de la ſociété des hommes, ſont aſſez ſouvent la reſſource d'une nature bienfaiſante qui cherche à nous épargner des infirmités plus redoutables.

Il y a des perſonnes qui ſont ſujettes à des ſueurs habituelles ; tantôt la tête, tantôt les mains, tantôt les pieds ſont comme des

canaux toujours ouverts pour dépouiller le corps de ce qu'il contient de nuiſible ou de ſuperflu. Cependant on demande des remèdes ou des préſervatifs contre cette ſorte de perſécution, & l'on eſt preſque toujours la dupe de ſon imprudence. L'Auteur en cite des exemples, celui ſur-tout d'une Religieuſe qui éprouvant des ſueurs très-abondantes & très-fétides aux pieds & aux jambes s'aviſa de les faire diſparoître en ſe lavant dans une eau alumineuſe fort aſtringente. Mais qu'arriva-t-il peu de temps après? Elle tomba dans des accidents épileptiques qui l'exercerent durant trois ans, & qui ſe terminerent par une phtyſie pulmonaire ſcrophuleuſe, accompagnée d'une roux & d'une fiévre lente, dont l'effet, après bien des remèdes & des ſouffrances, fut la mort de cette perſonne à l'âge d'environ quarante ans.

L'Auteur explique enſuite en quoi conſiſte cette maladie, quelle en eſt la ſource, la cauſe & la matière. Tout ce morceau nous paroît bien fait : les jeunes Médecins ne doivent pas en négliger la lecture.

La Gale eſt le fléau de la beauté, de la tranquillité, de la ſociété : malheureuſement encore M. Raymond en diſtingue quatre eſpèces, trois qui viennent du dedans, & une derniére qui ſe gagne par la communication. Quelquefois on eſt attaqué de ce mal à la ſuite d'une longue maladie ; gardez-vous bien pour-lors, dit notre Médecin, d'en être fâché, *c'eſt un ſigne de convaleſcence & du retour de la ſanté* ; on *n'a qu'à laiſſer agir la nature*, tout au plus a-t-on beſoin des avis d'un Médecin pour ſuivre un régime, pour s'interdire certains aliments ou certaines occupations. Quelquefois la Gale eſt l'effet d'une mauvaiſe

nourriture ou d'un mauvais air; les Navigateurs ſont ſujets à ce mal : on ſuggère ici quelques remèdes à cet égard, mais rien de bruſque & de précipité. Un jeune Officier d'un tempérament vif avoit contracté la Gale dans une longue Navigation ; au débarquement il ſe fit promptement frotter d'une ſorte d'onguent ou pomade ; la Gale diſparut, mais un vomiſſement conſidérable, une fièvre lente, une inſomnie, un hoquet continuel le réduiſirent preſque à l'extrémité : il fallut changer de régime, employer les humectants, les légers purgatifs, les bains domeſtiques ; & ces attentions le rémirent en ſanté.

Nous ne parcourrons point tous les autres détails de ce ſujet ni les exemples qui prouvent combien il eſt dangereux d'attaquer par des topiques, & de repouſſer au-dedans le mal ſur lequel inſiſte

ici l'Auteur. Il faut appliquer une partie de ſa doctrine aux *Dartres* qui ſe partagent auſſi en diverſes eſpèces, car il y a les Dartres farineuſes, les Dartres cruſtacées, les Dartres coulantes ou humides. Les premiéres ſur-tout ſont ſalutaires ; la nature agit par elles ; il faut la laiſſer opérer ; *elle purge le dedans de ce qu'il a de nuiſible, pour le porter au-dehors : nous ne ſçaurions rien faire de mieux & remplir de plus juſtes vuës.* Les Dartres cruſtacées, c'eſt-à-dire qui ſe manifeſtent par des croutes, ſont opiniatres & *demandent quelque attention ;* toujours des délayants, des ptyſannes, des bains domeſtiques, des purgatifs légers &c. Même régime & plus ſoigné encore pour les Dartres coulantes ou ulcérées ; c'eſt la pire eſpèce de toutes : on ajoûte pour les combattre le petit-lait de chèvre, le lait d'âneſſe, celui de vache &c.

Nous paſſons ce qui concerne la Teigne & les petits-ulcères ou cautères de la peau : tous ces ſujets ſont très-bons à étudier, mais peu attrayants pour une analyſe. Il y a néanmoins ſur la premiére de ces maladies des obſervations extrêmement importantes, parce qu'elles concernent le ſoin des enfants. Combien de fautes ne commettent pas les mères trop jalouſes de la propreté de ces petits hommes que le temps & les infirmités de l'enfance ébauchent & purgent peu à peu ! Un Médecin célèbre (Zacutus Luſitanus) *crioit fort contre les Médecins imprudents & contre les téméraires qui ſe mêlant de Médecine, écoutent trop aveuglement les plaintes des mères & des nourrices qui demandent des remèdes pour la guériſon de la Teigne de leurs enfants..... Quelle connoiſſance, quelle prudence, quelle circonſpection ne faut-il*

pas avoir pour ne pas troubler la nature dans ſes mouvements critiques & ſalutaires ?

CHAPITRE SECOND. *Des évacuations ſpontanées.* Les principales ſont les *hémorrhagies*, les *vomiſſements*, la *diarrhée ſpontanée.* Quand les hémorrhagies viennent ou de la quantité, ou de l'épaiſſiſſement, ou de la raréfaction du ſang, elles ne peuvent être que favorables. » Combien » de fois a-t-on vû des hémorrhagies du nez, ſur-tout à de jeunes » gens, les délivrer de leur douleur » & peſanteur de tête, des vertiges, des attaques d'épilepſie, » d'oppreſſion de poitrine &c ? & » quel ſoulagement ne donne pas, » ou quels maux ne prévient pas » un flux hémorrhoïdal modéré, à » un homme mélancholique, agiſſant peu, s'appliquant beaucoup, » & ſe nourriſſant bien ? Enfin quelles maladies fâcheuſes ne donne

» pas le retardement ou l'impru-
» dente ſuppreſſion de pareils
» écoulements ?... Un jeune hom-
» me, pour avoir trop chanté, tom-
» ba dans une hémoptyſie (ou
» crachement de ſang) qui fut
» arrêtée fort imprudemment par
» un Charlatan, qui fit appliquer
» ſur toute la poitrine du malade,
» un emplâtre fait avec le plâtre,
» le bol, le ſang de dragon, &
» l'acacia ou le ſuc épaiſſi de pru-
» nes ſauvages ; de ſorte que le
» ſang s'arrêta, mais le malade fut
» bientôt enlevé de ce monde par
» une forte ſuffocation. « Toutes les eſpèces d'hémorrhagies avec leurs ſymptômes, leurs avantages, leurs remèdes ſont expliquées dans cet Article.

Les *vomiſſements habituels* en fourniſſent un autre qui eſt plein d'hiſtoires. En voici une terrible & incroyable, quoiqu'atteſtée par Bartholin. Une fille d'environ

trente ans alla boire beaucoup d'eau dans un étang voiſin : quelques mois après elle ſentit de grandes coliques, des maux de cœur, & un dégoût général. Elle s'aviſa de prendre un peu de mithridate, & bientôt elle vomit avec de très-grands efforts, un gros crapaud, deux petits, & deux lezards verds; le lendemain trois autres crapauds médiocres & ſept petits ; au printemps de l'année ſuivante, trois grénouilles, deux jours après dix petites ; au mois de Janvier ſuivant, cinq grénouilles médiocres ; en Mars, deux groſſes & une petite ; un autre jour, dix-neuf de ces animaux fort petits. Enfin pendant près de ſept ans que ce train dura, il ſortit de l'eſtomach de cette fille plus de quatre-vingt de ces bêtes, outre les os, le frai (des grenouilles,) les glaires & l'eau. Cette Hiſtoire, beaucoup plus longue dans Bartholin, eſt racontée

par M. Raymond *pour amuſer le Lecteur.* Il y ajoûte un autre trait raconté bonnement par un Maître de l'Art, nommé Schenkius : un ſerpent s'étoit gliſſé dans le corps d'une femme tandis qu'elle dormoit la bouche ouverte ; comme le vomiſſement ne pouvoit chaſſer ce mauvais hôte, on fit jeûner la Malade, puis on lui donna une pillule faite de miel & de farine, attachée au bout d'un fil. L'animal affamé ſaiſit cet appas, & on le tira par le bout du fil pendant hors de la bouche, comme on auroit pêché un poiſſon dans l'eau. M. Raymond ne parle de cette invention qu'*en doutant, & quaſi en badinant.* L'Article qu'il donne des *vomiſſements* qui ne doivent pas être ſupprimés ſans précaution, eſt utile indépendamment des Hiſtoires dont cet endroit de l'Ouvrage eſt orné.

La *diarrhée ſpontanée* eſt un

vrai don de la nature. Un jeune homme de vingt ans ſe trouvant attaqué, dans le printemps, d'un cours de ventre dont les déjections étoient fréquentes, mais ſans accidents, ſe laiſſa perſuader de manger des noix confites avec le girofle & autres drogues : ſa diarrhée s'arrêta preſque ſubitement ; & peu-après il ſentit ſa tête peſante, & il tomba enſuite dans des accidents d'épilepſie qui l'enleverent au bout de trois ans. Fernel raconte qu'une fille de ſept ans, qui étoit fort exercée par un flux de ventre ſans douleur, prit, par le conſeil de ſa grand-mère, beaucoup de cotignac qui arrêta effectivement la diarrhée ; mais bientôt le ventre lui enfla, & elle périt au bout de deux jours. Son corps ayant été ouvert, on trouva l'extrémité de l'*ileum* & le *cæcum* bouchés par le cotignac que cette enfant avoit pris : en conſéquence

la matière de la diarrhée s'étoit jettée dans la capacité du bas-ventre, l'avoit fait enfler, & causé la mort à cette jeune personne. *Cette Histoire*, ajoûte Fernel, *instruira ceux qui se hâtent d'arrêter tout écoulement abondant de quelque endroit qu'il vienne.*

L'Auteur distingue toutes les espèces de diarrhées, en marque les symptômes, en assigne les causes, & prescrit les remedes dont il faut user quand cette incommodité devient opiniâtre ou douloureuse.

CHAPITRE TROISIÉME. *Des Maladies proprement dites qu'on ne doit pas guérir.* M. Raymond n'expose ici que deux maladies: 1° La *Goutte régulière*, c'est-à-dire celle qui indépendamment de toute maladie antérieure se montre à quelque articulation & le plus souvent aux pieds. 2° La *Fièvre en général*, c'est-à-dire la fièvre sim-

ple, nullement ſymptomatique & tout-à-fait indépendante de toute inflammation, ſuppuration, obſtruction, en un mot de tout vice local & inhérent dans quelque partie ſolide. L'Auteur nous fait voir combien la goutte & la fièvre, ſpécifiées de cette manière, ſont utiles contre un eſſain d'autres maux plus fâcheux. On lira volontiers ce Chapitre & tout le Livre qui eſt inſtructif, écrit ſimplement, clairement, & qui paroît le réſultat d'une longue expérience.

ARTICLE LXII.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, avec les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année M. DCC. XLIX. juſques & compris l'année M. DCC. LI. (Tome XXIII. pag. 781.) A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCC. LVI.

ON donne tout enſemble les Tomes XXII. XXIII. & XXIV. du Recueil de cette ſçavante Compagnie ; mais le XXIIe eſt uniquement deſtiné à la Table des Matières, compriſes dans les X. précédents * Volumes ; ainſi nous

* Le XI. Volume du Recueil eſt auſſi une Table ; & l'on donnera de même dans la ſuite un Volume de Tables, pour chaque Décade de Tomes.

commençons notre Analyſe par le XXIIIe Tome. Il contient, dans la partie de l'Hiſtoire, trente Extraits, la Notice des deviſes faites par l'Académie, & les Eloges de Meſſieurs Otter, d'Egly, Frèret, & le Cardinal de Rohan : tout ceci de la main & de la bonne manière de M. de Bougainville, ci-devant Secrétaire Perpétuel de l'Académie. Les Mémoires entiers que préſente ce Volume, ſont au nombre de XVIII. Nous allons rendre au Lecteur quelques morceaux de cette immenſe Littérature ; & nous choiſiſſons d'abord, dans la partie de l'Hiſtoire, celui que la dignité de l'objet & l'importance de la matière élevent au-deſſus de tous les autres.

Il s'agit d'un *Eſſai* de M. Frèret *ſur la Chronologie générale de l'Ecriture*. Tout le monde convient que les évènements les plus conſidérables de l'ancienne Hiſ-

toire Sacrée, ſont le déluge, la vocation d'Abraham, la ſortie d'Egypte, la fondation du Temple, ſa deſtruction, & la priſe de Jéruſalem. Pour fixer les dates de ces évènements, M. Fréret croit qu'il ſuffit de raſſembler & de lier entre eux certains paſſages où la durée des intervalles eſt exprimée. Par exemple, on lit dans l'Exode * que le ſéjour des deſcendants de Jacob en Egypte fut de *430 ans*; on apprend par le 3e Livre des Rois que l'intervalle écoulé depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la fondation du Temple, a été de *479 ans* révolus : voilà des textes qu'il faut lier enſemble ; on aura déja 909 ans depuis le voyage de

---

* Le Mémoire de l'Académicien (page 66,) ou plutôt l'Abrégé qu'on en donne, dit *la Genèſe ;* c'eſt une faute d'impreſſion : il cite plus bas le *ſecond Livre des Rois*, c'eſt le troiſième.

Jacob en Egypte juſqu'à la fondation du Temple. Enſuite faiſant le calcul de la durée des regnes de Juda, depuis la fondation du Temple juſqu'à ſa deſtruction & à la priſe de Jéruſalem, on trouve environ 430 ans, mais cette cataſtrophe arriva, ſelon Jérémie, la 19e année de Nabuchodonoſor, & cette 19e année tombe de l'aveu des Chronologiſtes 586 ans avant l'Ere Chrétienne : ajoûtons ces deux nombres 586 & 430, on aura 1016 ans qu'il faudra compter entre la fondation du Temple & l'Ere Chrétienne ; & joignant les 909 ans déja trouvés, on conclura qu'il s'eſt paſſé 1925 ans entre cette même Ere & le voyage de Jacob en Egypte : puis remontant à la naiſſance d'Abraham qui eſt éloignée de ce voyage d'un eſpace de temps que les Critiques évaluent à 290 ans, il faudra dire qu'Abraham eſt né 2215 ans avant l'Ere Chrétienne ;

Chrétienne ; & ſi l'on veut paſſer juſqu'au déluge, ce ſera le moment d'opter entre les trois calculs, celui de l'Hébreu, des Maſſorètes & de la Vulgate, celui de l'Hébreu-Samaritain, & celui des Septante. On ſçait les différences conſidérables de ces trois Chronologies : mais ſuppoſons qu'on ſe fixe à celle de l'Hébreu ordinaire & de la Vulgate qui compte 352 ans entre le déluge & la naiſſance d'Abraham, en joignant ce nombre de 352 à 2215, on placera le déluge à l'an 2567 avant l'Ere Chrétienne ; & ſi l'on adopte auſſi le calcul de l'Hébreu Maſſorètique & de la Vulgate pour la diſtance du déluge à la création, diſtance qui eſt de 1656 ans, on conclura que le monde a été créé 4223 ans avant l'Ere Chrétienne. M. Frèret ne monte pas juſques-là, il s'arrête au déluge : mais nous ſommes bien aiſes de faire connoître toutes les

ſuites de ſon raiſonnement. Obſervons néanmoins que, pour des raiſons particulières, il ajoûte ſix ans à la durée des regnes de Juda; raiſons qu'il indique dans ce même Mémoire, & dont nous dirons bientôt quelque choſe. Ainſi en ſuppoſant qu'il embraſſât le calcul de l'Hébreu ordinaire & de la Vulgate, il placeroit la création 4229 ans avant l'Ere Chrétienne, enſorte que cette Ere commenceroit l'an 4230 du monde. Mais ce Sçavant fait aſſez entendre, par deux ou trois mots qui lui échappent, que ſon opinion particulière l'attachoit plutôt au calcul des LXX qu'à celui de l'Hébreu : l'intérêt de ſatisfaire aux Antiquités Egyptiennes, Chaldaïques & Chinoiſes étoit le motif qui le déterminoit à embraſſer le plus long calcul; mais ceci n'eſt point l'objet capital du Mémoire qu'il nous donne & que nous abrègeons.

M. Frèret reproche aux Interprètes de l'Ecriture de ne s'être pas appliqués à réunir, comme on vient de le voir, les paſſages où les durées principales ſont énoncées. Ce reproche nous paroît peu fondé, puiſqu'il n'eſt point de Commentateur ou de Chronologiſte qui n'ait partagé les temps de l'Ecriture en diverſes époques, dont la plûpart ſont celles dont on a le détail plus haut. Mais voici ce qu'il y a de vrai, & c'eſt apparemment ce qui explique la penſée de l'Académicien. En ſe ſervant des paſſages de l'Ecriture où les intervalles ſont exprimés, les Critiques ſongent en même temps aux difficultés particulières, qui forcent à expliquer ou à identifier ces paſſages. Ainſi, par exemple, quand on lit dans l'Exode (XII) que la demeure des enfants d'Iſraël en Egypte a été de 430 ans, on ne prend pas l'époque de cette

durée du moment où Jacob ſe mit en marche avec ſes enfans pour aller s'établir en Egypte ; mais on remonte juſqu'à la 75e année d'Abraham, temps auquel Dieu lui fit les promeſſes exprimées dans le Chap. XII. de la Genèſe ; & par là on ſatisfait à un texte de S. Paul, qui dit aux Galates (III. 17) que la Loi a été donnée 430 ans après la promeſſe ; ſans compter que cette durée de 430 ans ne pourroit être reconnue entre le voyage de Jacob en Egypte & la délivrance des enfants d'Iſraël, ſans embarraſſer la Généalogie de Moyſe telle qu'on la trouve au Chap. VI. de l'Exode. On ne compte donc que 215 ans depuis ce voyage juſqu'à la ſortie d'Egypte, & les autres 215 années remontent juſqu'aux promeſſes faites à Abraham. M. Frèret, qui n'a pû ignorer ces explications, ne s'y attache pas, il s'en tient à la lettre ordinaire de l'Ecriture, ſans

même s'appuyer ici, comme les autres Chronologiſtes, d'une très-bonne leçon qui eſt dans le Samaritain & dans les LXX; leçon ſelon laquelle les 430 ans comprennent tout le temps de la demeure des enfants d'Iſraël en Egypte, & tout le temps de la demeure de leurs pères en Chanaan. Comme le Mémoire de M. Frèret n'eſt qu'en abrégé dans ce Volume de l'Académie, nous ne pouvons ſçavoir comment il auroit répondu à ces autorités qui ſervent de principes & de guides au torrent des Interprètes. Nous voyons toujours ici que les 215 * ans qu'il ajoûte à cet intervalle, ſeroient, dans ſon ſyſtême, la cauſe principale du retardement de l'Ere Chrétienne juſqu'à l'an 4230.

* Ces 215 ans ſe prennent depuis la promeſſe faite à Abraham juſqu'au voyage de Jacob.

De tous les intervalles ci-deſſus exprimés le plus expoſé aux difficultés eſt celui qui réſulte des regnes de Juda, & ſur-tout de leur comparaiſon avec les regnes d'Iſraël. Il ſeroit long d'expliquer les raiſons de ces difficultés ; & il ſuffit de remarquer que, pour concilier les regnes de Juda & d'Iſraël, les Sçavants ont eu recours tantôt à des aſſociations de Rois, en ſuppoſant que les enfants de quelques-uns d'entr'eux avoient regné avec leurs Pères ; tantôt à des retranchements d'années, en obſervant que, ſur un certain nombre de regnes, il ſe trouve pluſieurs années qui ne ſont point complettes ; tantôt à une pratique Juive qui conſiſtoit à regarder & compter comme une année entiére le temps qui avoit précédé la Néoménie du premier mois (ou de Niſan) ; tantôt enfin à quelques époques ou faits remarquables qui

faiſoient naître des eſpèces d'Eres, dont on ſe ſervoit dans l'évaluation des années de certains regnes. M. Frèret n'admet aucun de ces ſyſtêmes; mais il ne les réfute pas aſſez foncièrement pour décourager tout habile homme qui voudroit encore maintenir ces voies de conciliation & d'interprétation; on peut même aſſurer qu'en particulier la ſolution, fondée ſur les années incomplettes, peut ſe démontrer par la Chronologie des Rois d'Iſraël comparée avec celle des Rois de Juda: ceux qui pourroient encore former des doutes ſur ce point, n'auroient qu'à conſulter la Préface du ſecond Volume de la belle Bible du P. Houbigant. La néceſſité d'admettre pluſieurs années incomplettes dans la ſuite des Rois d'Iſraël y eſt établie de maniere à convaincre tout eſprit attentif.

Nous avons dit plus haut que

M. Frèret allongeoit de ſix ans la durée des regnes de Juda : or le motif de cette addition étoit pris d'un intervalle d'années marqué dans une révélation faite à Ezéchiel (IV. 4, 5,) le détail en ſeroit fort long & fort compliqué : contentons-nous de dire que la ſagacité de l'Auteur ne leve pas tous les doutes au point de ſatisfaire un Lecteur qui fait ſon capital du texte de l'Ecriture. Ajoûtons deux choſes ; la premiére, que le Mémoire entier de M. Frèret auroit pû faire plaiſir aux amateurs de la Critique ſacrée, & que l'Abrégé qu'on nous en donne ici eſt encore un morceau très-digne d'attention ; la ſeconde, qu'il y auroit un bon ouvrage à donner pour faire diſparoître toutes les prétendues contradictions des deux Chronologies Royales de Juda & d'Iſraël. En avouant qu'il peut s'être gliſſé quelques fautes de Copiſtes

dans les Manuſcrits des ſaints Livres, on ſeroit encore très-autoriſé à venger les autres dates & leçons qui nous ont été conſervées. Il y a quantité d'obſervations judicieuſes qui ſe préſenteroient ſous la plume d'un Critique, chargé d'éclaircir cette partie de l'Hiſtoire ſacrée ; & l'on ne peut pas dire que ce travail fût indifférent à la Religion.

Projet & plan d'une Hiſtoire générale de la Poëſie chez les Peuples qui l'ont cultivée avec le plus de ſuccès. Ces peuples ſont les Hébreux, les Grecs & les Romains parmi les Anciens, & depuis la renaiſſance des Lettres en Europe, les Italiens & les François. Tels ſont du moins ceux que conſidère M. Racine, Auteur du *Projet* & du *Plan* de cette Hiſtoire ; & déja il a lû à l'Académie le morceau qui concerne la *Poëſie des Hébreux* ; on en trouve ici

l'Analyſe : mais à la tête de tout l'Ouvrage il place des réflexions préliminaires, dont le Secrétaire de l'Académie rend compte avec toute l'élégance & tous les charmes du ſtyle. Voici un trait qui préſente divers *problêmes* ſur la Poëſie. » Pourquoi chez tous les » Peuples, même les plus ſauva- » ges, trouve-t-on des Vers & des » Chants, & ne trouve-t-on chez » preſque aucun ni bonne Poëſie, » ni bonne Muſique ? La Poëſie » s'eſt perfectionnée dans un pays ; » en d'autres elle n'a pû s'élever. » Tel peuple l'a aimée, & n'a jamais » eu de bons Poëtes : tel autre n'en » a eu de bons que dans certains » genres. Nous avons (en France) » des Euripides, des Sophocles, » des Ménandres & des Horaces ; » nous n'avons point eu de Vir- » giles. L'Italie moderne ſe vante » d'avoir eu les ſiens, ainſi que des » Pindares ; mais, de ſon propre

» aveu, elle n'a point d'Euripides, » point de Sophocles, point de » Ménandres. Les Romains, à tant » d'égards imitateurs heureux des » Grecs, & passionnés, comme eux, » pour le théatre, n'ont jamais » excellé dans le genre dramati- » que; & cependant Rome nour- » rissoit un peuple fier & généreux, » un peuple Roi qui, par la hau- » teur de son caractère & la no- » blesse de ses sentiments, sem- » bloit, pour nous servir de l'ex- » pression d'Horace, *respirer le* » *tragique.* Les Grecs supérieurs » dans tous les genres de Poësie, » comme dans tous les Beaux-Arts, » n'ont eu qu'un grand Poëte épi- » que, quoique féconds en bons » Poëtes lyriques & dramati- » ques « &c. Nous voudrions que le Lecteur voulût s'occuper de toute cette Analyse du *Plan* & du *Projet* de M. Racine. Il y verroit la comparaison de la Poësie avec

tous les autres Arts de goût ; des réflexions ſur l'origine de la Poëſie ; des attentions pour faire dépendre la naiſſance des premiers eſſais poëtiques, de nos beſoins primitifs, & de la conſtitution même de la nature. Paſſant enſuite à l'Hiſtoire de la Poëſie chez les Hébreux, le même Lecteur ſe trouveroit vis-à-vis du grand Tableau de tous les ſiècles qu'a parcourus la Nation ſainte ; & il reconnoîtroit tous les divers caractères des Poëtes inſpirés, qui ne furent autres que les Patriarches & les Prophètes. Après quoi il ne pourroit qu'applaudir à cette concluſion générale de M. Racine : La Poëſie étant un langage que Dieu a fait ſi ſouvent parler aux hommes qu'il inſpiroit, elle eſt donc un langage divin, digne par conſéquent du reſpect & de l'admiration des hommes. *Combien ſont donc coupables ceux qui l'ont profanée !*

Observations & corrections sur le Texte & la Version du premier Livre d'Hérodote. C'est la suite d'un travail très-étendu & très-utile qu'avoit entrepris M. l'Abbé Geinoz sur ce Père de l'Histoire. Il suivoit de point en point le Texte & la Version, le Grec & le Latin: il trouvoit souvent des corrections à faire dans l'un & dans l'autre, plus dans le Latin encore que dans le Grec, parce que les Traducteurs ne sont souvent que Grammairiens, au-lieu qu'Hérodote étoit un homme d'esprit, & que son Texte lû avec intelligence s'explique & s'éclaircit de lui-même. M. l'Abbé Geinoz sembloit fait pour rendre à ce grand Auteur tout son éclat & toute sa réputation. Nous ne trouvons ici que huit Remarques, mais elles sont toutes très-sensées; & nous osons bien assurer que nous n'en jugeons ainsi qu'après avoir tâché de les

trouver en défaut. C'eſt un des moyens que la Critique emploie pour décider ſûrement. Nous citerions des exemples, s'il étoit poſſible de produire ici beaucoup de Grec & de Latin. Qu'il nous ſuffiſe d'obſerver qu'entre les Remarques de l'Académicien, il y en a qui ſuppoſent autant de logique que d'érudition : ce mérite eſt rare, & ajoûte au regret d'avoir perdu l'Auteur de ces bonnes Obſervations. M. l'Abbé Geinoz a été enlevé dans l'âge du travail & des ſuccès. C'eſt le reſte de ſon Ouvrage qu'on donne ici : il eſt à ſouhaiter qu'on lui trouve un Continuateur, c'eſt-à-dire quelqu'un qui veuille bien paſſer ſa vie ſur Hérodote, pour en donner une Edition parfaite. Le ſiècle eſt-il bien riche en citoyens qui ſçachent ſe dévouer ainſi à la gloire de la Littérature?

On a, dans l'Hiſtoire de l'Aca-

démie, quelques autres Analyſes ſur des Mémoires & des objets conſidérables ; tels, par exemple, que ceux-ci : *Réflexions générales ſur la Nature de la Religion des Grecs, & ſur l'idée qu'on doit ſe former de leur Mythologie. Recherches pour ſervir à l'Hiſtoire des Cyclopes, des Dactyles, des Telchines, des Curètes, des Corybantes & des Cabires. Eclairciſſements généraux ſur les familles ſacerdotales de la Grèce.* Ces trois morceaux ſont de M. Frèret. *Des embaumements des Egyptiens. De la Féerie des Anciens, comparée à celle des Modernes. De l'origine de l'ancienne Chevalerie, & des anciens Romans.* Par M. le Comte de Caylus. *Obſervations ſur l'Inſcription* ROMÆ FELICI, *qu'on lit au revers de quelques Médailles ; & ſur le temps où le titre de* NOBILISSIMUS CÆSAR *commence à paroître ſur les Mo-*

numents. Remarques ſur une Inſcription d'Athènes, contenant quelques particularités relatives au Gymnaſe public de cette Ville. Explication d'une Inſcription antique ſur le rétabliſſement de l'Odeum d'Athènes par un Roi de Cappadoce. Par M. l'Abbé Belley. *Sur quelques Antiquités de Périgueux. Conjectures ſur la Reine Pedauque, où l'on recherche quelle pouvoit être cette Reine, &c.* Par M. l'Abbé Lebeuf &c. Nous ajoûtons ici quelque choſe des quatre Eloges qui terminent l'Hiſtoire de l'Académie.

Le premier a pour objet M. Otter, né Suédois en 1707, & mort à Paris en 1749. De bonne heure il s'étoit appliqué à l'étude des Langues, & dans la ſuite de ſa vie il continua de s'exercer en ce genre, qui n'eſt rien quand on le ſépare du jugement & de la méthode, mais qui eſt ineſtimable quand

on le poſsède, comme M. Otter, avec l'eſprit de combinaiſon & de juſteſſe. Cet homme de Lettres connut, par ſes lectures, la Religion Catholique, & abjura le Luthéraniſme à vingt-un ans. Il ſe donna enſuite à la France, & le Gouvernement ſe l'attacha pour des voyages en Orient. Il s'agiſſoit d'apprendre à fond les Langues Orientales, & de travailler au rétabliſſement de notre Commerce avec les Perſans. M. Otter étoit tout propre à remplir ces deux objets. Il partit en 1734, & paſſa dix ans tant à Conſtantinople, qu'à Hiſpaham, à Bagdad, & ſur-tout à Baſra ſur le Golfe Perſique. Ce fut dans cette derniére Ville qu'il apprit parfaitement l'Arabe & le Turc. Les mouvements de la Perſe, ſous le fameux Thamas Kouli-kan, l'empêcherent de travailler efficacement au progrès du Commerce de France ; mais il

réuſſit avec les Turcs du Golfe Perſique ; & il ſe trouva d'ailleurs à portée de bien connoître la Perſe, & ce cruel Thamas qui en étoit plutôt le tyran & le deſtructeur que le conquérant & le maître. Il nous a donné, à ſon retour en France, une curieuſe Relation des entrepriſes de cet *Attila moderne.*

Si M. Otter avoit pû ſurvivre long-temps à ſes voyages & aux bonnes études qu'il avoit faites en Orient, il auroit enrichi la République des Lettres d'un grand nombre d'Ouvrages. Il ſe trouva, de retour parmi nous, Profeſſeur au Collège Royal, Membre de l'Académie, & Interprète du Roi pour les Langues Orientales. Il ſe mit à faire des recherches dans le tréſor immenſe de manuſcrits de la Bibliothèque du Roi. Il entreprit de lire, d'examiner, d'apprécier & de rendre au Public l'Hiſtoire

des Arabes, telle qu'on la trouve dans leurs Livres ; il lut même, à l'Académie, un long Mémoire sur la conquête de l'Afrique par ces peuples ; c'étoit un essai & comme un avant-goût de son travail. Mais la mort si souvent ennemie des projets littéraires ; arrêta cet Académicien dans sa route. Il marchoit par une voie qui auroit exigé un siècle de vie & de bonne santé pour être parcourue dans toute sa perfection ; & il cessa de vivre à l'âge de quarante-un ans. C'étoit un homme vertueux & attaché à la Religion par principes, un Ecrivain sincère, exact, mais un peu sec dans son style ; la Relation qu'il a publiée, depuis son retour, est plus remplie de choses que d'agréments. M. de Bougainville, Auteur de cet Eloge, orne tous les détails d'une vie d'ailleurs assez cachée ; il donne de l'éclat à des travaux qui en eurent peu, parce

qu'ils ne furent que littéraires ; & voilà ce qu'on gagne avec les Académiciens. On paſſe ſes jours dans le ſilence du Cabinet, & après la mort on acquiert des droits ſur la mémoire des hommes & des ſiècles.

L'Eloge de M. d'Egly (né en 1696 & mort en 1749) n'eſt pas fort étendu : on a de cet Académicien une *Hiſtoire* aſſez bonne *des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, avec quelques Mémoires dans le Recueil de l'Académie ; & quelques Traductions qui ne ſont peut-être que des eſſais. M. d'Egli n'a vécu ni aſſez longtemps, ni aſſez heureuſement, pour remplir tout ce qu'on pouvoit attendre de ſon goût & de ſa bonne volonté. Il lutta contre la mauvaiſe fortune, & les derniéres années de ſa vie il devint aveugle. *Situation terrible pour un homme de Lettres qui a des devoirs & des*

talents. Un des *devoirs* de celui-ci étoit la compoſition du Journal de Verdun, qu'il a ſoûtenue durant onze années. On trouve, dans le Volume de Juillet 1749, le témoignage public de l'idée avantageuſe qu'on avoit de M. d'Egly; & dans le Volume de Juin de la même année, il y a de ce Journaliſte une pièce de Vers qui prouve auſſi ſes talents pour la Poëſie, quoiqu'il en fît peu d'uſage.

M. de Bougainville a extrêmement travaillé l'Eloge de M. Frèret. C'étoit un des plus ſçavants hommes de l'Europe : ſon goût l'avoit engagé dans tout ce que les Sciences ont de plus épineux, de plus obſcur, de moins flatteur pour l'imagination, de moins agréable au commun des Lecteurs. Il falloit, pour donner une idée de ce génie ſingulier, ſuivre ſa marche, apprécier ſes méthodes, faire voir la liaiſon de ſes entrepriſes,

peindre ſa conſtance, ſon activité, ſon aprété littèraire. M. Frèret étoit Chronologiſte, Géographe, Philoſophe, Mythologiſte, Grammairien : le Secrétaire de l'Académie devoit raiſonner de tous ces genres en Connoiſſeur ; faire l'application de chacun aux travaux particuliers de M. Frèret ; tenir compte des ſuccès qui l'ont accompagné dans cette immenſe carrière ; ne pas diſſimuler les petits défauts qu'on lui a reprochés &c. Or toute cette tâche s'exécute ici avec autant d'aiſance que d'aménité. M. de Bougainville parle des Ecrits preſque redoutables de ſon prédéceſſeur, comme auroit pû faire un diſciple fidèle ou un admirateur déclaré ; mais il ne laiſſe pas d'inſtruire le public, il ne ſacrifie pas les devoirs de l'Hiſtorien à la fonction du Panégyriſte ; & quand il faut toucher le point délicat des exercices de

Secrétaire, confiés long-temps à M. Frèret, il fait bien entendre que le choix de l'Académie n'avoit pas été heureux. Ce ſçavant homme étoit trop abſorbé dans ſes idées & dans ſes recherches pour rendre au public celles des autres. Il alloit déterrer, dans la nuit des temps, les origines Egyptiennes & Chinoiſes, dont aſſez peu de perſonnes s'occupent, & il négligeoit de publier la ſuite des Mémoires de l'Académie que tout le monde deſire. M. de Bougainville condamne ce ſyſtême de conduite ſans trop charger la mémoire de celui qui en étoit coupable. Il faut bien paſſer quelque choſe à des hommes faits comme M. Frèret, d'autant mieux que, tout répréhenſible qu'il étoit dans la partie qui concerne les fonctions de Secrétaire, *il aimoit l'Académie comme un Spartiate aimoit Lacédémone.* Ses mœurs étoient bien auſſi celles

d'un Spartiate ; peu de complaiſance & de ſcience du monde, beaucoup de fermeté dans les entrepriſes, trop de feu peut-être dans la manière de les ſoûtenir. Du reſte, *homme & citoyen, juſte eſtimateur du mérite, vertueux par principe, ami sûr, bienfaiſant, fidèle, il chériſſoit les occaſions de rendre ſervice, ... il étoit tout ce que tant d'autres affectent de paroître.* Cet homme extraordinaire étoit de Paris, a vécu ſoixante-deux ans, & enrichit encore tous les jours les Volumes de l'Académie, parce qu'il a mieux aimé travailler pour elle que de jouir de ſes propres travaux.

Le dernier Eloge eſt celui de M. le Cardinal de Rohan. C'étoit un très-grand Seigneur, un bel eſprit, un protecteur déclaré des Lettres, un *enchanteur aimable*, comme s'exprime M. de Bougainville.

ville. Il faut lire tout cet Eloge qui eſt monté, comme le ſujet, au ton de la grandeur.

ARTICLE LXIII.

OBSERVATIONS ſur l'Hiſtoire & ſur les preuves de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, diviſées en trois Parties : I. Manière neuve & naturelle de concilier les contradictions apparentes des récits Evangéliques de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt. II. Certitude des preuves que les Apôtres en ont euës. III. Solidité des motifs qu'ont les Chrétiens de la croire maintenant. Ouvrage traduit de l'Anglois de M. le Chevalier Gilbert Weſt ſur la quatrième Edition. (Volume *in*-12. de 420 pages.) A Paris, chez Tilliard Libraire, *Juin*, 1757.

Quai des Auguſtins, à S. Benoît.
M. DCC. LVII.

CE titre expoſant les trois objets contenus dans l'Ouvrage, nous entrons promptement en matière.

I.

Il s'agit d'abord de concilier les contradictions apparentes des Textes Evangéliques ſur la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, matière traitée une infinité de fois; &, nous oſons le dire, ſans vouloir diminuer le mérite de cet Ouvrage, preſque toujours avec ſuccès. Les difficultés ſur ce point viennent de la manière dont les Evangéliſtes racontent les démarches des pieuſes femmes & des Apôtres vers le tombeau de Jeſus-Chriſt. En combinant les récits de S. Matthieu, de S. Marc, de S. Luc, de S. Jean, on croiroit que ces Hiſtoriens mêlent

à leur discours des circonstances qui ne peuvent se concilier ; mais l'expérience ne nous apprend-elle pas qu'en matière de faits où plusieurs personnes ont eu part, il se rencontre très-souvent des diversités dans les témoignages, sans qu'on puisse accuser les témoins de mensonge ou de duplicité ?

Il s'agit dans les Evangiles de diverses personnes qui, à diverses heures & par divers chemins, vont rendre des devoirs de piété au Sauveur mort & enseveli deux jours auparavant. Ces diverses personnes ne voient pas les mêmes choses, n'examinent pas le tombeau de la même manière, ne sont pas affectées des mêmes sentiments ; & chaque Evangéliste ne rassemble pas, dans sa narration, les mêmes circonstances ; chacun d'eux dit quelque chose, & ne dit pas tout ; ce n'est que de leur récit total bien comparé & bien com-

biné que réſulte en entier l'Hiſtoire de ce grand évènement.

Or il a été poſſible aux Commentateurs d'arranger tellement les démarches des pieuſes femmes & des Apôtres, que tous les récits particuliers des Evangéliſtes ſe conciliaſſent dans une narration ſuivie; & quoique ces démarches aient pû encore s'exécuter autrement qu'on ne l'imagine, du moins quant à certaines particularités; il eſt pourtant vrai qu'on ne peut convaincre aujourd'hui de faux l'arrangement qu'on donne à ces actions. C'eſt ce qui nous fait dire que l'explication de ces prétendues difficultés a été ſouvent tentée & exécutée avec ſuccès; & ce n'eſt qu'un effet de la malice des incrédules, ſi l'on a repréſenté, dans certains Livres, les contradictions apparentes des Textes évangeliques comme une preuve de la non-authenticité du fait de la Réſurrection

de Jesus-Christ : malice des Incrédules d'autant plus sensible, que dans d'autres évènements moins sujets à conséquences, dans des Relations de voyages ou de batailles, ils sçavent bien expliquer les diversités des témoignages, quoique plus marquées que celles des Ecrivains sacrés de l'Evangile. Mais ce n'est pas le seul exemple qui montre que les impies se conduisent tout autrement par rapport aux vérités de la Religion, qu'à l'égard des choses domestiques, politiques, philosophiques : ils sont raisonnables dans celles-ci, & n'ont pas le sens commun dans les objections qu'ils forment contre celles-là.

Voici un Anglois, Laïque de profession, mais fort habile à manier la controverse de nos saints Livres, qui concilie les Textes de S. Matthieu, de S. Marc, de S. Luc, de S. Jean sur la Résur-

rection de Jeſus-Chriſt. Les principes & les détails de ſolution qu'il nous donne, ne nous étoient pas néceſſaires, mais ils ſont fort utiles; car nous avouons que de la manière dont il s'y prend pour expliquer les démarches des ſaintes femmes & celles des Apôtres vers le tombeau de Jeſus Chriſt, il ne reſte pas l'ombre de difficulté. Nous ne pouvons rendre toute cette explication, parce qu'elle dépend de l'examen & de la diſcuſſion des Textes. Il nous ſuffit de ranger ainſi les faits d'après l'ordre que nous trace l'Auteur.

Dès le grand matin du premier jour de la ſemaine, jour qui étoit le troiſième depuis la mort de Jeſus-Chriſt, Marie-Magdelaine, l'autre Marie & Salomé ſe mirent en chemin *pour aller voir le ſépulcre.* Probablement elles étoient convenues avec Joanna & les autres femmes d'embaumer le corps

du Sauveur ; celles-ci s'étoient chargées de porter les aromates, & celles-là, preſſées par la vivacité de leur zèle, partirent les premiéres. C'étoit à la pointe du jour, & vers le temps de leur départ, la terre trembla, l'Ange deſcendit du Ciel, renverſa la pierre & les gardes, Jeſus-Chriſt ſortit du tombeau, les ſatellites un peu revenus de leur premiére frayeur ſe diſſiperent. L'Ange qui s'étoit tenu quelque temps ſur la pierre pour épouvanter ces ſoldats, entra dans le ſépulcre & arrangea les linceuls & le voile qui couvroit le viſage de Jeſus-Chriſt.

Cependant Marie-Magdelaine & ſes deux compagnes arriverent au lever du ſoleil ; & comme elles s'entretenoient de la difficulté d'ôter la pierre qu'elles avoient vû mettre à l'entrée du tombeau, la premiére des trois (Marie-Magdelaine) s'apperçut que cette pierre

étoit levée. Alors ſurpriſe, allarmée, & perſuadée qu'on avoit enlevé le corps, elle laiſſe là l'autre Marie & Salomé, & va porter cette nouvelle à Pierre & à Jean. Durant cette courſe, les deux femmes que nous venons de nommer entrerent dans le ſépulcre, & y virent un Ange aſſis à la droite, qui leur annonça la Réſurrection du Sauveur, & les chargea d'en informer les Diſciples & Pierre ſur-tout. Ces deux femmes ſaiſies de frayeur s'enfuirent, & dans leur route ne dirent rien à perſonne.

A peine étoient-elles parties, que Pierre & Jean, prévenus par le diſcours de Marie-Magdelaine, arriverent au ſépulcre, peut-être par un autre chemin que celui de l'autre Marie & de Salomé. Il eſt certain, du moins, que celles-ci ne parlerent point alors à ces deux Apôtres. Jean devança Pierre, & arriva plutôt que lui au ſépul-

cre ; mais il n'y entra pas, & il vit ſimplement les linceuls qui étoient à terre. Pierre entra, vit les linceuls & le voile qui avoit couvert le viſage du Sauveur : mais ce voile étoit à l'écart & plié. Jean ſuivit Pierre dans l'intérieur du ſépulcre ; mais ni l'un, ni l'autre ne vit l'Ange qui avoit parlé aux deux compagnes de Marie-Magdelaine. Ces deux Apôtres ayant ſatisfait leur curioſité, retournerent chez eux ; mais Marie-Magdelaine qui les avoit ſuivis, étant arrivée au ſépulcre, reſta hors de cette grotte ; & quand ils furent partis, elle ſe baiſſa pour regarder dans le tombeau. Alors deux Anges ſe montrerent à elle, & lui demanderent pourquoi elle pleuroit : *C'eſt qu'ils ont enlevé mon Seigneur*, leur répondit-elle ; après quoi s'étant retournée, elle vit Jeſus, elle l'adora, elle reçut ſes ordres ; & c'eſt ici que

ſe place tout le récit de S. Jean, Chap. XX.

Telle fut, ſelon S. Marc, la premiére apparition de Jeſus-Chriſt; la ſeconde ſe fit aux deux autres femmes (l'autre Marie & Salomé) qui avoient quitté le ſépulcre tout effrayées. Jeſus-Chriſt leur apparut dans le chemin, & leur tint le diſcours que rapporte S. Matthieu, Chap. XXVIII. Cependant une autre troupe de femmes, à la tête deſquelles étoit Joanna, ſe rendit auſſi au ſépulcre avec des parfums; & voyant que la pierre étoit levée, elles entrerent dans l'intérieur, où deux *hommes vêtus de robes brillantes*, c'eſt-à-dire deux Anges, les raſſurerent. On a le diſcours de ces Envoyés du Ciel dans le Chap. XXIV. de S. Luc.

Ces femmes vinrent faire leur rapport *aux Apôtres & à tous les autres Diſciples*, qui, la plûpart,

traiterent ce récit de fable & de *rêverie.* Cependant Pierre qui avoit déja vû le ſépulcre vuide, voulut s'aſſurer davantage de la vérité des choſes ; il eſpéra voir ces Anges dont Joanna & ſes compagnes venoient de parler, peut-être auſſi, comme S. Luc le fait entendre, que Marie-Magdelaine, l'autre Marie & Salomé étoient venues ſur ces entrefaites raconter les viſions qu'elles avoient euës, & que tous ces témoignages lui parurent très-dignes d'être approfondis. Il partit donc promptement, ſe rendit au tombeau, n'y entra pas cette fois, & ſe baiſſa ſeulement comme pour examiner s'il ne verroit point les Anges dont ces femmes avoient parlé ; mais il n'apperçut que les linceuls qui étoient par terre, & il s'en retourna plein d'étonnement. Après lui quelques autres Diſciples allerent au ſépulcre, & virent les mêmes choſes,

c'eſt-à-dire le tombeau vuide, la pierre levée, les linceuls par terre. Enfin le même jour Jeſus-Chriſt ſe fit voir aux deux Diſciples d'Emmaüs: & voilà ſommairement toute la ſuite & tout l'accord des apparitions de ce premier jour. Chaque partie de ce récit eſt vérifiée par notre Auteur en ſuivant les Textes Evangéliques, & il nous donne auſſi, en forme de réſultat, tous les principes de cette belle explication.

1°. Les femmes allerent au ſépulcre en différents temps & en différentes compagnies. On a vû Marie-Magdelaine à la tête de deux autres femmes, & Joanna accompagnée d'un nombre indéfini de compagnes.

2°. Il y eut pluſieurs apparitions des Anges. On en compte trois dans la narration placée ci-deſſus.

3°. Les Anges n'étoient pas

toujours visibles, ils paroissoient quand ils le jugeoient à propos, & disparoissoient de même. La preuve de cela est qu'ils ne se firent voir qu'aux femmes, & nullement aux Apôtres.

4°. Les récits faits aux Apôtres & aux Disciples se rapportent à différents temps ; & ces récits eurent pour auteurs différentes femmes.

5°. Il y eut deux apparitions de Jesus-Christ aux femmes ; l'une à Marie-Magdelaine, l'autre à Marie mère de Jacques, & à Salomé.

6°. Saint Pierre alla deux fois au sépulcre. La premiére fois il y entra, la seconde il n'y entra pas.

Joignez à cela les raisons très-plausibles que donne l'Auteur de la manière dont les divers Evangélistes font leur narration ; des circonstances que les uns spéci-

ſient, & que les autres omettent; de l'impoſſibilité d'entendre l'Hiſtoire de ce grand évènement ſi l'on ne diſtingue les démarches, les apparitions, les diſcours &c. voilà en peu de mots toute la premiére Partie compriſe dans ce Volume. Nous ajoûtons qu'ayant comparé l'explication de M. Weſt avec pluſieurs Commentaires anciens & modernes, nous n'avons guères trouvé que M. de Tillemont qui ait paru enviſager l'ordre des faits ſous ce même point de vuë; encore ſe trouve-t-il de grandes différences entre ſes penſées & celles de notre Auteur. D'ailleurs le récit de M. de Tillemont eſt trop abrégé pour ſatisfaire un Lecteur curieux d'approfondir tout cet endroit des Livres ſaints. Ainſi tout bien conſidéré, il faut s'en tenir à ce qu'on nous donne ici; c'eſt aſſurément un beau & bon préſent qu'on nous fait.

II.

Il eſt queſtion de faire voir que les Apôtres ont eu une certitude entière de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt : ce qui s'exécute ici en trois Sections, dont la premiére roule ſur le caractère & ſur les diſpoſitions particulières des Apôtres ; la ſeconde expoſe la manière dont les preuves de la Réſurrection leur furent propoſées ; la troiſième comprend les faits d'où réſultent ces preuves.

Les Apôtres étoient des hommes de baſſe naiſſance, pauvres, ſans lettres, ſans élévation de génie, & fortement prévenus des idées de cette puiſſance temporelle que toute la Nation croyoit devoir trouver dans ſon Meſſie. Ils s'attendoient, comme tous leurs compatriotes, que ce Meſſie *rétabliroit le Royaume temporel d'Iſraël*,

que ſon thrône ſeroit inébranlable, que ſa perſonne n'éprouveroit aucune des foibleſſes de l'humanité. Quels durent donc être leurs ſentiments à la mort de Jeſus-Chriſt ? N'étoit-il pas naturel qu'ils tombaſſent alors dans un état de perpléxité & de doute, d'abattement & de déſeſpoir, d'inquiétude & de crainte ?

Or, dans cette ſituation, comment leur furent propoſées les preuves de la Réſurrection du Sauveur ? Rien de mieux aſſorti à leurs beſoins que l'ordre & le développement de ces preuves. En ſuivant toute l'hiſtoire des apparitions, on voit que la foi de ces Diſciples de Jeſus-Chriſt fut fortifiée peu-à-peu & comme par degrés. Les pieuſes femmes commencent le témoignage & le rendent ſucceſſivement, & le rendent tantôt comme de la part des Anges, & tantôt comme inſtruites par

Jeſus-Chriſt même. Les Apôtres enſuite jouiſſent de la vuë du Sauveur, non une fois, non d'une ſeule manière, mais à pluſieurs repriſes, & avec toutes les circonſtances qui méritoient le mieux de les perſuader. Les diſcours que Jeſus-Chriſt leur tient, préparent inſenſiblement leurs eſprits à une pleine & entiére conviction ; c'eſt au jugement des Ecritures qu'il les rappelle ; c'eſt le témoignage de leurs ſens qu'il ſollicite ; c'eſt le plan des plus conſolantes vérités qu'il leur expoſe. *Il n'y eut* donc *jamais ni preuves propoſées d'une manière plus claire à l'examen, ni examen fait avec plus d'ordre & de méthode, comme il n'y eut jamais de faits plus capables de ſoûtenir toutes ſortes d'épreuves.*

Quels ſont-ils ces faits ? Ce ſont les apparitions qu'on diſtingue ici en trois claſſes ; apparitions des Anges ; apparitions de Jeſus-Chriſt

aux femmes ; apparitions de Jeſus-Chriſt à ſes Diſciples & à ſes Apôtres. L'Auteur démontre la réalité & la certitude de ces apparitions : ce qui remplit environ 150 pages de ce Volume. On ne doit pas s'attendre que tout ſoit neuf dans le détail de cette démonſtration ; une matière traitée, depuis plus de dix-ſept ſiècles, ne peut & ne doit fournir d'autres nouveautés que celles qui dépendent du tour & de l'expoſition des preuves. Or ce mérite ne manque point au Livre que nous analyſons, & nous invitons le Lecteur à s'en convaincre par lui-même. Nous n'indiquons qu'un trait qui fera connoître en bref la ſagacité de l'Auteur.

Il répond (page 230) à la difficulté prétendue qu'on forme ſur le peu de temps que Jeſus-Chriſt a été dans le tombeau, quoiqu'il eût prédit lui-même qu'il y ſeroit

trois jours & trois nuits, & qu'il n'en ſortiroit qu'*au bout de trois jours*. Cette objection ſe trouve réſolue évidemment par la conduite même des Prêtres & des Phariſiens ennemis de Jeſus-Chriſt. Car en quel temps placerent-ils la garde au ſépulcre ? Le *ſecond jour*, c'eſt-à-dire ſur la fin du Sabbat ; & la raiſon qu'ils en donnerent à Pilate, c'eſt que Jeſus avoit dit qu'il reſſuſciteroit *au bout de trois jours*. Or il eſt évident que ſi ces Prêtres & ces Phariſiens n'euſſent pas regardé le jour qui ſuivoit immédiatement le Sabbat comme le jour auquel Jeſus avoit promis de reſſuſciter, ils ne ſe ſeroient pas tant preſſés de mettre la garde au ſépulcre ; ils n'auroient pas donné une atteinte manifeſte à la Loi du Sabbat en plaçant cette garde ſur la fin de ce jour ſolemnel ; il leur auroit ſuffi de prendre ces précautions un

jour plus tard. Ainſi, dans leur idée, la promeſſe faite par Jeſus-Chriſt de reſſuſciter *le troiſième jour* ou *au bout de trois jours*, devoit ſe rapporter au jour qui ſuivoit immédiatement le Sabbat; & de cette manière, les ennemis même du Sauveur ſatisfont à cette prétendue difficulté. Ils achevent en même temps de nous perſuader que chez les Juifs le troiſième jour commençoit dès le ſoir du ſecond.

III.

Si nous étions au temps des Apôtres, il ne nous faudroit pas d'autres preuves de la Réſurrection du Sauveur que celles qui ont déterminé leur conſentement; mais ſéparés d'eux par l'intervalle de tant de ſiècles, ſommes-nous ſûrs que ces preuves ont exiſté? & nous reſte-t-il aſſez de motifs pour croire auſſi cette merveille? C'eſt

ce que M. Weſt examine dans la troiſiéme Partie de ſon Ouvrage.

Il s'arrête à deux motifs, & il les développe. Le premier eſt le témoignage des Apôtres : il s'agit de ſçavoir, 1° s'ils ont rendu ce témoignage, ou, ce qui eſt la même choſe, s'ils ſont réellement les Auteurs des Livres reçus ſous leurs noms. 2° Si ce témoignage eſt vrai, & ſi nous ſommes bien fondés à y ajoûter foi. Le ſecond motif eſt l'exiſtence de la Religion Chrétienne : on expoſe ici les obſtacles que l'Evangile eut à vaincre ; obſtacles de la part des Juifs, des Payens, de l'intérêt des Prêtres de la Religion Payenne, des vices & de la corruption du monde, de la fauſſe & ſuperbe Philoſophie, de la cruauté des perſécuteurs &c. Comment les Apôtres ont-ils triomphé de toutes ces difficultés ? Eſt-ce par des moyens humains ? Détail de leur foibleſſe, de leur

incapacité, de leur indigence; contraſte de la force, des richeſſes, des talents, de la multitude de leurs adverſaires. Tout ce morceau, quoiqu'extrêmement lumineux en lui-même, ne rappelle toutefois que ce qui ſe trouve dans toutes les Apologies de la Religion Chrétienne.

Nous remontons au premier motif; à ce témoignage des Apôtres, à cette authenticité de leurs Livres, à cette candeur qui paroît dans leur récit; à cette impoſſibilité ſi bien démontrée de ſuppoſer ces Ecrits, ſoit durant leur vie, ſoit après leur mort; à cette vérité eſſentielle & primordiale qui ſubſiſte dans ces Livres malgré la multitude des copies, ou même des variantes &c. Car voilà les points que l'Auteur traite dans le premier Chapitre de ſa troiſième Partie; & nous reconnoiſſons, à ce ſujet, qu'il prend un tour aſſez neuf pour diſ-

cuter une matière qui l'a été tant de fois. Il ſemble ne partir que de l'extrême convenance qu'il y eut, de la part des Apôtres, à laiſſer par écrit ce qu'ils enſeignoient de vive voix ; & de cette convenance réſulte un corps de preuves qui ſe concilie parfaitement avec ce que l'Hiſtoire & la Tradition nous apprend de la compoſition, de la conſervation, de la publication, des Verſions & de tous les caractères des ſaints Livres du Nouveau-Teſtament. Nous déſirerions toutefois ici quelques degrés de clarté, quelques liaiſons de plus, quelques développements un peu plus inſtructifs. Mais peut-être que d'autres Lecteurs plus habiles que nous n'éprouveront pas la même délicateſſe ; & en général nous aſſurons qu'il y a, dans ce Livre, quantité d'excellentes choſes.

ARTICLE LXIV.

LES INTÉRETS de la France mal-entendus dans les branches de l'Agriculture, de la Population, des Finances, du Commerce, de la Marine & de l'Induſtrie. Par un Citoyen. (Deux Volumes *in*-12.) A Paris, chez Ducheſne. *Suite de l'Article LI. au mois de Mai.*

DANS ce ſecond Extrait nous rendrons compte de ce qui concerne la *Population*, les *Finances* & le *Commerce* : l'Auteur nous réſerve apparemment un troiſième Volume, pour la *Marine* & pour l'*Induſtrie* ; car dans ces deux premiers il n'a point encore rempli l'annonce de ces deux branches.

I. DE LA POPULATION. Un Etat n'atteint le degré où ſa puiſſance peut

peut s'élever qu'au moment où il compte autant de ſujets qu'il en peut nourrir. Sur ce principe univerſellement reconnu, la légiſlation politique ne ſçauroit trop favoriſer la Population ; mais, comme l'obſerve judicieuſement notre Citoyen, ſon progrès dépend moins des *Loix Politiques* que des *Loix Morales*. Dans cet important objet, l'intérêt de la Providence & le bien de l'Etat s'uniſſent inſéparablement. Les ſources de la fécondité ne ſont abondantes qu'autant qu'elles ſont pures & légitimes, l'innocence des mœurs ſoûtient l'attrait qui multiplie les liens honnêtes, & attire une bénédiction qui les rend plus utiles à la patrie. Ainſi un Légiſlateur, un Monarque qui connoît le prix de la Population, ne ſçauroit trop veiller à la pureté des mœurs, retrancher les abus qui la ſouillent, & punir les déſordres qui l'infectent. L'adminiſtra-

tion, *conclut l'Auteur*, doit donc porter ſes attentions aux plus *petits* détails ; rien de ce qui regarde cette Police, ne doit lui paroître indifférent. En pareille matière, des moindres objets négligés naiſſent les plus grands déſordres.

Chez les Romains, les Cenſeurs étoient établis dans cette intention : l'autorité & la ſéverité de ces Magiſtrats nous paroiſſent une inſtitution tyrannique & inſupportable ; elle n'étoit cependant, *comme le remarque l'Auteur*, que le fruit d'une ſageſſe & d'une *prévoyance* profonde. L'affoibliſſement de la République ne commença que par le relâchement de cette diſcipline. L'humeur & le génie, le goût & les mœurs d'une Nation dépendent de bien peu de choſe. Dans ſes airs, dans ſes manières un peu moins de gêne, un peu plus d'aiſance n'ont rien qui allarme le Gouvernement, il paroî-

troit ridicule d'en craindre les conſéquences ; cependant les ſuites en peuvent devenir funeſtes à tout l'Etat : *il n'y a point de point fixe chez les hommes*, dit l'Auteur ; *ils dégénèrent ou deviennent meilleurs.*

Cette obſervation s'applique d'elle-même a la Population ; rien n'y eſt plus *contraire* que l'*eſprit de galanterie :* notre *légiſlation* ne s'en eſt jamais inquiétée : cependant *il éteint preſque le flambeau de l'hymen. On dira ſans doute que c'eſt ici une affaire de climat :* mais, *reprend l'Auteur*, » la lé-» giſlation n'a-t-elle aucun moyen » pour corriger cette mauvaiſe » influence ?..... Les hommes » viennent au monde ſans carac-» tère, c'eſt le Gouvernement po-» litique qui leur en donne un. « Ceci peut-être donne auſſi trop à l'influence de la légiſlation, & ôte trop à celle de la nature. Les

hommes ne naiſſent pas abſolument *ſans caractere*, mais ſans manières & ſans mœurs décidées. Quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on s'éleve ici avec zèle contre cette galanterie ſi funeſte aux engagements légitimes. *L'envie*, qui régne parmi nous, *de paſſer pour le peuple le plus ſociable de l'Europe, eſt la cauſe de ce déſordre.* Sur quoi on remarque ici que le terme de *ſociété*, en notre Langue, eſt celui dont on entend le moins la ſignification. L'Auteur en donne une définition miſantropique, que nous n'avons garde d'adopter; mais en la développant, il débite d'excellentes vérités ſur l'état de notre ſociété. *Le penchant des François pour la ſociété*, dit-il, *met continuellement les hommes & les femmes vis-à-vis de leurs paſſions, & en augmente la force;* il entretient le *deſir de plaire*, & fait tout ſacrifier *au ſoin de conſerver la*

beauté. On vit *célibataire dans le ſein même du mariage.* La ſociété eſt le commerce où *l'on contracte le plus de vices ; la galanterie & l'intérêt des paſſions abſorbent tout.* En nous civiliſant, nous ne faiſons qu'altérer nos mœurs ; en craignant *de paſſer pour des barbares, nous devenons le peuple le plus barbare,* c'eſt-à-dire, ſelon l'Auteur, le peuple qui a le moins de vertus & le plus de vices. Il prouve ſans effort que toutes les nuances de cette peinture ne ſont qu'une gradation ſenſible d'obſtacles à la Population.

Outre ces vices de mœurs & d'uſages, qui empêchent tant d'enfants de naître, il y en a d'autres qui en font mourir beaucoup après leur naiſſance. Pour ſe diſpenſer *du devoir le plus indiſpenſable,* les mères ſe déchargent du ſoin de nourrir leurs enfants ſur des *nourrices mercenaires ;* pratique moins

meurtrière qu'elle ne devroit l'être, & qui cependant l'eſt encore aſſez, pour cauſer à la *République* un dommage, dont la proportion eſt de trois à cinq en comparant deux nombres d'enfants, les uns nourris *à la Ville par leurs mères*, les autres nourris à la campagne par des nourrices étrangères.

Une autre ſource des pertes que fait la Population, c'eſt la diminution des mariages; une pareſſe délicate, une molle indolence en éloigne, & en fuit les peines & les embarras; un faſte, un luxe établi y fait renoncer par le défaut d'un *certain ſuperflu* qui eſt devenu le *premier néceſſaire de cet état.* » C'eſt » quelque choſe de prodigieux, » *dit l'Auteur*, que le nombre de » mariages qu'un caroſſe uni ou » doré, un certain nombre plus ou » moins grand de chevaux, de » domeſtiques, de coureurs, de » laquais empêche tous les jours...

» Combien d'hommes l'Etat perd-» il, faute d'un diamant, d'une » étoffe de ſoie, en un mot d'un » préſent de noces! C'eſt l'habit, » pour m'exprimer ainſi, qui fait » que l'Etat manque de corps. « *Que de Citoyens ce luxe retient dans le néant* par les mariages qu'il fait reculer ſelon *la maxime générale, qu'il faut avoir fait ſa fortune avant de s'engager dans le mariage ;* par les *ſuperfluités* qu'il ne prodigue au mariage des aînés qu'en forçant pluſieurs cadets au *célibat ;* par l'obligation qu'il impoſe à la plûpart des domeſtiques de ne contracter aucun engagement, ce qui, ſelon le calcul de l'Auteur, *anéantit continuellement la quatre-vingtième partie de notre Population ;* d'où il conclut que *dans une certaine révolution de temps la claſſe des valets, en France, aura entiérement abſorbé celle des maîtres.*

En attendant elle *épuiſe les autres claſſes de la ſociété, qui ſont obligées de ſuppléer à ſon défaut.*

Une nouvelle cauſe qui diminue *tous les jours* notre Population, c'eſt, dit notre Citoyen, *l'eſprit philoſophique, mais non de Philoſophie.* » Preſque tou» jours, chez nous, un Philoſophe » eſt un mauvais Citoyen. Ce » nom .... qui annonçoit autrefois » les devoirs des hommes, indi» que aujourd'hui les vices « &c.

Enfin le dernier obſtacle à notre Population vient de la débauche qui regne ſur-tout dans les grandes Villes, qui attaque le ſang le plus illuſtre, qui ſe perpétue par elle-même, ou par ſes effets pernicieux dans les familles les plus cheres à l'Etat; qui va chercher, dans les ſecrets de la Médecine, des ſpécifiques, dont la découverte & les ſuccès deviennent encore une amorce de crimes & une occa-

ſion de nouveaux déſordres. L'Auteur trace ici une cenſure forte, énergique, vertueuſe, humiliante toutefois pour le genre humain, qui auroit dû ne jamais mériter des reproches de cette nature.

Mais ſans nous étendre davantage ſur ces cauſes qui précipitent la dépopulation, recueillons ici trois principes inconteſtables d'où la Politique tirera toutes ſes régles, quand elle entreprendra ſérieuſement de réparer les pertes que ſouffre notre Population.

» 1° C'eſt du degré général de » ſubſiſtance que dépend toujours » le nombre des hommes. 2° La » Population d'un Etat ne ſera ja- » mais conſidérable, quand celle » des laboureurs ne ſera point flo- » riſſante. 3° C'eſt de l'aiſance de » celle-ci que dépend tout l'édifice » de la Population générale. « On n'eſt guères flatté de ſe voir à la tête d'un grand nombre d'enfants,

quand cette famille doit partager l'infortune du père & l'augmenter.

L'Auteur convient que parmi *les laboureurs & les pauvres* il naît encore beaucoup d'enfants; mais il ſoûtient avec fondement que la *plûpart périſſent* ordinairement en *bas âge*, faute d'une bonne ou d'une ſuffiſante nourriture, ſemblables *aux plantes* dont l'accroiſſement & la durée dépendent de la qualité & de la quantité des ſucs nourriciers. De-là vient que la Population des Payſans Anglois, comparée à celle des Payſans François, eſt, dans la raiſon, directe de leur aiſance nationale, ou dans la proportion de trois à deux. Cette régle doit également s'étendre à toutes les autres claſſes de Citoyens.

Aucun peuple ſur la terre, ajoûte l'Auteur, *ne s'expatrie plus facilement que le François*: il en conclut que nos Loix Civiles *ſont*

mauvaiſes, puiſqu'elles ne *réforment* pas un penchant *qui tend directement à la deſtruction de la République*, & qu'elles ne nous inſpirent pas *un certain amour de la patrie, ſans lequel il ne ſçauroit y avoir de République.* Il faut avouer cependant que le plus ſouvent c'eſt moins un dégoût de la patrie, qu'un goût de légèreté & de libertinage, qui répand chez l'Etranger tant de François errants & vagabonds. En général les François tranſplantés ſoupirent toujours après leur patrie, & ne manquent guères d'y revenir, s'ils peuvent s'y procurer un état gracieux. Cet attrait ne paſſe pas peut-être à la premiére génération : n'en eſt-il pas de même des Etrangers qui s'établiſſent en France ? La raiſon de cet effet eſt la même pour tous : c'eſt qu'un enfant ne connoît point d'autre patrie que le ſol où il eſt né & où il a été élevé.

Parmi les cauſes qui ont dépeuplé la France, l'Auteur n'a pas oublié la révocation de l'Edit de Nantes : non content de répéter les cris qu'on a récemment & témérairement élevés contre cet Acte, & que nous avons eu ailleurs occaſion de repouſſer, notre Citoyen hazarde ici des maximes ſingulières : » Qu'on ne parle point, » *dit-il*, des motifs de Religion. » Dans ces occaſions, elle ſert tou» jours de prétexte au parti qui » veut devenir dominant. La véri» table Religion n'a point tant de » fiel ..... D'ailleurs la ſéparation » d'avec l'Egliſe ne doit point en» traîner celle des ſujets de l'Etat. « Dans la Monarchie, comme dans la Hiérarchie, les motifs de Religion ſont le plus ferme appui de l'autorité : le peuple ne reſpecte pas long-temps ce que ſes Maîtres font profeſſion de négliger..... En révoquant l'Edit de Nantes, on ne

ſongea point à rendre le parti Catholique *dominant*, il l'étoit; on vouloit ſeulement qu'il n'y eût point d'autre parti dans l'Etat, dont la force conſiſte plus dans l'union que dans le nombre de ſes membres. Quoique, parmi les Proteſtants, il y ait des ſujets fidèles, leur ſecte ne remue-t-elle pas en France, dès qu'elle voit le Royaume agité par des troubles domeſtiques ou par des guerres étrangères? Séparés de l'Egliſe, ils n'ont paru que trop ſouvent diſpoſés à ſe ſéparer de l'Etat. Il faut les contenir, pour n'être pas obligés de les perſécuter, & pour les ramener par la douceur de la perſuaſion, par la modération du Gouvernement; on y a réuſſi dans toutes les Provinces où ils n'ont pas trouvé des forces ou des reſſources locales.

Si l'Auteur n'eut pas ſemé, dans ſon Ouvrage, pluſieurs traits d'un

Chriſtianiſme ſincère & épuré, quelques-unes de ſes maximes le feroient ſoupçonner d'indifférence ſur la Religion. Nous ne les regardons que comme les éclats d'un zèle qui, s'échauffant ſur ſon objet, oublie tous les autres & s'aveugle. En plaidant pour la Population, peu s'en faut qu'il n'anéantiſſe tout le Clergé; qu'il ne marie tous les ſoldats; qu'il n'émancipe tous les enfants dès *l'âge de ſept ans*, pour qu'ils puiſſent s'établir malgré leurs parents; qu'il ne dépouille la Nobleſſe de tous ſes priviléges; qu'il n'établiſſe une inquiſition redoutable contre tous les Célibataires; qu'il n'aboliſſe les droits d'aîneſſe; qu'il n'abroge les Loix qui s'oppoſent aux mésalliances; qu'il n'abandonne toutes nos Colonies; qu'il ne donne, en France, un aſyle & un centre fixe au Judaïſme. » Il » faut, *dit-il*, qu'après un certain » période de temps révolu, l'Amé-

» rique ait entiérement dépeuplé » la France..... que notre Clergé » absorbe toutes les autres bran- » ches de notre Population... Peut- » être qu'après trente campagnes » en Allemagne & vingt en Italie, » il ne resteroit, en Europe, de la » France, que le seul nom de Fran- » çois « &c. Il ajoûte que les Etats voisins, toujours nos rivaux & sou- vent nos ennemis, n'ont pas les mêmes malheurs à craindre pen- dant la guerre, & que leur Com- merce & leur Population n'en souffrent aucun dommage en com- paraison du nôtre. Ce seroit-là inviter ces Puissances à nous dé- clarer une guerre éternelle, si elles ne connoissoient pas mieux leurs forces & les nôtres que ne les connoît notre Citoyen. C'est ce- pendant sur des calculs en forme qu'il fonde ces résultats effrayants; tant il est vrai qu'on abuse du cal- cul comme de tout le reste, & que

c'eſt un inſtrument qui ſe prête aux fauſſes comme aux vraies démonſtrations.

Nous ne nous arrêterons point à examiner les plans de réforme que l'Auteur propoſe ; ils contiennent beaucoup d'Articles auſſi bizarres ; que les beſoins où l'on les applique, ſont quelquefois imaginaires. Juſqu'ici tout ce que nous avons remarqué de mieux dans ces ſpéculations œconomiques, c'eſt la néceſſité d'encourager l'Agriculture pour augmenter nos ſubſiſtances ; de répandre plus d'aiſance parmi nos Laboureurs, pour animer leur Population ; d'empêcher des profeſſions moins utiles, de ſe peupler aux dépens de celle qui eſt deſtinée à la culture ; de diſtribuer les Manufactures dans nos Provinces ; de diminuer le nombre des Citoyens qui habitent les Capitales ; d'ôter aux François la facilité de s'expatrier ; de proſcrire

cet esprit philosophique qui ne connoît de vertu que le patriotisme, quoiqu'il ne connoisse point de patrie, & qui décrie le célibat dans l'Eglise & multiplie les Célibataires dans l'Etat; enfin d'opposer des barrières au luxe, à la corruption, à la débauche & à l'irréligion, dont le progrès, en relâchant tous les principes des mœurs, affoiblit dans le Royaume tous les ressorts de la Puissance. Notre Citoyen soûtient que, si le *Ministère ne se mêle point des mœurs de la Nation*, jamais elle ne sera florissante. On s'en repose trop sur les gens d'Eglise; *ils n'envisagent*, dit-il, *l'incontinence que par rapport à l'autre vie, son influence sur les choses de celle-ci* doit armer contre elle tout le pouvoir des Ministres & des Magistrats Citoyens. Après quelques traits frappants sur les désordres qui coulent de cette source, l'Auteur s'in-

terrompt : *J'oubliois*, dit-il, *qu'il y a peine de pédantiſme pour tout Ecrivain politique, qui oſe entrer dans ces détails de morale. Cette matière eſt renvoyée aujourd'hui aux Prédicateurs qu'on écoute toujours, & qu'on ne ſuit jamais.* L'Auteur veut dire qu'on ne pratique pas ce qu'ils diſent. Le terme *ſuit* eſt équivoque.

Pour calmer le zèle de l'Auteur ſur bien des Articles qui l'allarment ou l'irritent vivement, nous le prions de faire attention, 1° Qu'on ne peut pas toujours prévenir bien des circonſtances fâcheuſes, où les Rentiers ſont néceſſaires à l'Etat; quoiqu'il fût très-fâcheux qu'il y eût toujours, dans leur claſſe, *cinquante mille ſujets* qui *euſſent vendu leur poſtérité au Roi, à raiſon de dix pour cent.* 2° Que les choſes étant, en France, ſur le pied où elles ſont depuis bien des ſiècles, le Royaume n'a point à crain-

dre une diſette de grands Seigneurs & de Nobleſſe : dans ces ordres & dans beaucoup d'autres, l'Etat ne ſentira jamais un grand défaut de ſujets. 3° Que ces claſſes n'ont rien à reſtituer à celle des Laboureurs, parce qu'elles n'en ont rien reçu. 4° Que l'Egliſe ne prend guères davantage ſur l'Agriculture ; & qu'en la traitant avec auſſi peu de conſidération que notre Citoyen lui en témoigne, on aviliroit bientôt ſon miniſtère & le culte Chrétien ; qu'on ſe refuſeroit la reſſource la plus efficace pour le rétabliſſement & le maintien des bonnes mœurs. Qu'enfin lorſqu'on deſire pour l'Etat un progrès de Population ; il n'eſt jamais permis d'oublier, beaucoup moins de contredire les éloges donnés depuis dix-huit ſiècles au Célibat Evangélique. Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ont toujours protégé les droits d'une ſage & judicieuſe adminiſtration ;

ils ont connu l'accord de la perfection Chrétienne, & de ſes engagements avec le bonheur & la gloire des Empires ; ils ont vu que des Loix communes du Chriſtianiſme bien obſervées, il réſulteroit une force politique, à laquelle un petit nombre de Célibataires, fidèles aux devoirs de leur état, ne pourroit porter aucun préjudice. Voilà ce que nos Ecrivains œconomiques ne devroient jamais perdre de vuë. Ne s'en trouvera-t-il donc aucun qui ait aſſez de ſens & de vertu, pour honorer ſa Religion, en raiſonnant ſur les intérêts de ſa patrie ?

II. DES FINANCES. Anciennement les Etats les moins riches étoient les plus puiſſants ; l'or des Perſes ne pût réſiſter au fer des Grecs : aujourd'hui le ſyſtême eſt changé ; les *Finances*, dit notre Auteur, *ſont le nerf de la Puiſſance.* Pour élever les nôtres au

niveau de celles de nos voiſins & de nos rivaux, il ne ſuffit pas que la ſomme de nos monnoies égale celle des leurs, il faut qu'elle la ſurpaſſe dans la même proportion, que notre Royaume ſurpaſſe ces Etats en étendue & en population, de ſorte qu'en France les canaux ſoient toujours auſſi pleins & la circulation auſſi active que dans ces Etats plus bornés. En un mot, il faut que le Capital de nos Finances étant diſtribué à tous les François, & celui de ces Etats étant pareillement diviſé entre tous leurs ſujets, les portions qui de cette diviſion reviendront aux différents particuliers de chaque Nation, ſoient égales. Dans ce calcul de comparaiſon, on ne doit pas oublier les *billets*, ils ont la même fonction que les eſpèces ; tandis qu'elles *jouent un rôle, ils en jouent un autre ;* ils *ouvrent une infinité de branches d'Induſtrie &*

de Commerce. Notre Auteur entre ici dans des calculs d'où il réſulte » qu'il manque à nos Finances reſ- » pectivement à celles d'Angle- » terre une ſomme de neuf cents » millions en eſpèce, & une autre » relativement à notre grandeur » de ſix milliards en papier. «

Pour atteindre un équilibre dont nos Finances ſont ſi éloignées; ſelon notre Auteur, il ne ſuffit pas d'en *réformer*, il faut en *refondre* en entier tout le ſyſtême. Comme le plan qu'il en trace, exécuté à la rigueur, *bouleverſeroit* infailliblement tous les ordres de l'Etat, nous n'en pouvons extraire que quelques principes, dont l'application ſalutaire remédieroit ſans violence à la plûpart des vices qu'on remarque dans notre adminiſtration.

En fait de Finances *tout dépend de l'emploi qu'on en fait*, c'eſt-à-dire, d'une ſage œconomie, qui les diſpenſe dans tous les canaux

de la circulation ſelon la proportion qui leur convient ; qui n'étende jamais ſes faveurs ſur les Arts au-delà des beſoins de l'Induſtrie, & qui accommode ſes graces à la valeur & à la nature des ſervices. De-là la néceſſité d'empêcher tout ce qui fait trop *pencher d'un côté les Finances de l'Etat*, comme l'acquêt de *Provinces entières en biens fonds par de riches Tenanciers* ; les priviléges excluſifs de certaines compagnies, qui *attirent les tréſors* de l'Etat dans les *coffres* de leurs Actionnaires ; le ſyſtême de *régie* qui rend *poſſeſſeurs* de nos Finances ceux qui n'en devroient être que les *régiſſeurs* ; les Villes trop grandes qui ſont des *gouffres* où ſe *précipitent* les richeſſes publiques ; la multiplication des penſions qui *multiplie les tributs* ; les récompenſes pécuniaires qui, prodiguées à la bravoure, l'affoibliſſent, ou qui trop

continuées, ou trop déplacées ſur certains Artiſtes, excitent moins l'induſtrie qu'elles ne la font languir; l'intérêt de l'argent à un trop haut prix, qui fait couler chez l'Etranger les revenus du Royaume; la conſommation des matières d'or & d'argent, qui appauvrit toutes les veines de la circulation; les abus introduits parmi les Munitionnaires de nos Troupes, qui *ſont plus de mal à la Monarchie que les plus formidables armées de nos ennemis*; la continuation de ces campagnes, dont une *ſeule coûte plus à l'Etat que la perte d'une Province, &c.* Ces objets ſont d'autant plus importants qu'il en eſt des Etats, comme des particuliers: ceux *qui peuvent le plus* en Finances, *ſont toujours la Loi à ceux qui peuvent le moins.* » Les » déſordres des Finances d'un peu» ple ſont connus aujourd'hui de » tous les autres. C'eſt ſur l'état de

» de ſes richeſſes, que ſes voiſins » fondent toutes leurs vuës..... Ce » ne ſont point les batailles qui » décident, c'eſt le temps qu'on » emploie à les gagner; parce que » c'eſt toujours le temps qui épuiſe » les Finances... Par-là chaque vic- » toire approche toujours l'Etat de » plus près de ſa ruine, « lorſque, devant ſes ennemis, ſes Finances s'abaiſſent autant que ſes armes s'élevent.

III. Du Commerce. Dans la Politique moderne, les Finances étant devenues *le nerf de la Puiſſance*, tous les Etats s'arrachent à l'envi la maſſe des métaux qui circulent dans le monde. Le Commerce eſt l'inſtrument dont ils ſe ſervent pour l'attirer de leur côté. De-là vient que la Science du Commerce fait une partie conſidérable de la Science Politique. Louis XIV. eut des vuës ſaines ſur cet objet. Chargé de les remplir, Col-

bert, ſelon notre Auteur, *éleva l'édifice avant de placer l'échaffaud*; il préféra les Arts à l'Agriculture, il *fabriqua toujours* ſans *jamais créer.* Oſons néanmoins obſerver que la plûpart des inconvénients, dont on fait aujourd'hui Colbert reſponſable, n'ont point eu leur ſource dans ſon adminiſtration; & qu'on y auroit trouvé aiſément le remède, ſi ſon génie lui eût ſurvécu juſqu'à préſent. Il falloit ce génie pour nous créer des Manufactures, & pour élever la balance de notre Commerce; il n'en falloit qu'un moindre pour ſoûtenir la Culture au pair des Fabriques, & pour avancer l'un par l'autre le Commerce d'œconomie & le Commerce de luxe. Nos Auteurs politiques & œconomiques ſuccombent aujourd'hui trop volontiers à la tentation de cenſurer Colbert.

Quoi qu'il en ſoit, après la créa-

tion de l'induſtrie en France, notre Auteur a raiſon de prétendre qu'il ne nous reſte plus qu'à rendre le Royaume abondant en denrées de premiére néceſſité : il en réſultera une puiſſance de Population qui appuyera la puiſſance d'Induſtrie, & qui ſuppléera à ce qu'il y a d'eſſentiellement précaire dans ſa nature. Ce plan ſuivi nous rendra indépendants des autres Nations dans nos beſoins abſolus, & ne nous laiſſera rien à craindre de ce *Machiaveliſme*, auquel tous les Etats ſe ſont voués pour *ſe faire reſpectivement tout le mal qu'ils peuvent.* Après avoir expoſé & ſans doute exaggéré les dangers dont le Royaume eſt menacé par la mauvaiſe adminiſtration du Commerce, l'Auteur propoſe les moyens d'y pourvoir, » en faiſant » de la culture des grains un objet » général de Commerce au-lieu » d'un point particulier de Police ;

» en diminuant la Fabrication des » Laines étrangères, & en augmen- » tant celles du crû du Royaume ; » en encourageant la culture des » Soies par des voies mieux diri- » gées ; en rendant libre la Fabri- » que des Draps pour le Levant, » & en ouvrant tous nos Ports à ce » Commerce ; en fixant le prix des » aſſurances en temps de paix, & » en les défendant entiérement en » temps de guerre ; en ordonnant » des peines afflictives contre tous » les Banqueroutiers du Royaume » ſans exception. « Dans les repro- ches qu'il fait à notre Gouverne- ment, & dans les réformes qu'il propoſe, il y a probablement beau- coup d'excès ; mais les éclats de ſon zèle n'en ſont pas moins féconds en traits lumineux, qu'un ſage Pa- triotiſme pourroit ériger en prin- cipes d'œconomie politique.

ARTICLE LXV.

DISSERTATION sur l'Æther, dans laquelle on examine les différents produits du mêlange de l'Eſprit-de-vin avec les Acides Minéraux. (Volume *in*-12. pages 332, ſans l'Avertiſſement.) Par M. Baumé, Maître Apothicaire de Paris. *A Paris, chez Jean-Thomas Hériſſant, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.* M. DCC. LVII.

L'ÆTHER, en Chymie, eſt un Eſprit-de-vin altéré, décompoſé, déphlegmé. Les anciens Chymiſtes ont connu les opérations qui conduiſent à la décompoſition de l'Eſprit-de-vin, & par conſéquent à la compoſition de l'Æther; mais ils ne ſe ſont pas

ſervis de ce mot, & il n'y a guères que vingt ans qu'il s'eſt établi parmi les Maîtres de l'Art. On peut croire que l'extrême légereté de cette Liqueur a fait naître ce terme. Mais quelle qu'en ſoit la cauſe, depuis vingt ans l'Æther eſt très-célèbre dans tous les laboratoires de Chymie. Trois ſçavants Académiciens, Mrs Duhamel, Groſſe & Hellot, ont été des premiers à étendre les Notions & les procédés qui pouvoient multiplier & garantir les ſuccès en ce genre. M. Macquer, autre Membre de l'Académie, a raiſonné très-pertinemment ſur l'Æther, dans ſes Eléments de Chymie-Pratique, (Tome II. p. 268 & ſuiv.)

Enfin M. Baumé traite aujourd'hui le même ſujet avec beaucoup d'étendue, encore ſe reſtraint-il au détail des manipulations: il n'embraſſe ni les raiſons phyſiques, ni les propriétés médicina-

les, ni tous les phénomènes chymiques ; & il ne prétend pas avoir épuiſé toutes les méthodes de faire l'Æther. Cet Auteur, déja reconnu & préconiſé comme *très-habile* dans la Chymie-Pratique de M. Macquer, paroît plein de zèle pour étendre les découvertes & pour faciliter les opérations. Son Livre eſt écrit d'un ſtyle clair & inſtructif. On ſent aſſez qu'étant rempli de procédés chymiques, nous ne pouvons l'analyſer de ſuite. Ce que nous allons dire, exprime l'idée que nous en avons conçue, & doit inviter nos Lecteurs à s'inſtruire plus parfaitement dans l'Ouvrage même.

L'Auteur n'annonce qu'une Diſſertation, mais on peut dire qu'il y en a trois dans ce Volume ; une pour chaque eſpèce d'Æther : car on compte l'*Æther Vitriolique*, l'*Æther Nitreux*, l'*Æther Marin* ; trois dénominations, nées des trois

ſortes de mêlanges, qui peuvent ſe faire avec l'Eſprit-de-vin; mêlange d'Huile de Vitriol, qu'on appelle auſſi *Acide Vitriolique*; mêlange d'Eſprit de Nître; mêlange de Sel Marin. Mais le premier eſt juſqu'ici le plus célèbre : l'*Æther Vitriolique* attire principalement l'attention des Chymiſtes ; auſſi l'explication qu'en donne notre Auteur, remplit-elle plus des trois quarts du Livre que nous analyſons.

C'eſt une agréable choſe à voir dans les laboratoires de Chymie, qu'une Liqueur qui s'évapore ſi promptement, qu'à peine mouille-t-elle la main où l'on la laiſſe tomber ; qui eſt ſi inflammable qu'elle prend feu, s'il ſe trouve une bougie allumée dans le voiſinage ; qui ſe charge tellement de l'or diſſous dans l'Eau régale, qu'elle le ſoûtient & ne le laiſſe point précipiter. Tel eſt l'Æther,

Celui qu'on appelle *Vitriolique*, ſe fait en décompoſant l'Eſprit-de-vin par le moyen de l'Huile de Vitriol. On en a le procédé très-commode & très-facile dans le Livre de notre Auteur (page 28 & ſuiv.) M. Macquer l'adopte dans ſes Elémens de Chymie-Pratique, & l'abrège encore. On prend parties égales, comme ſix livres, d'Eſprit-de-vin rectifié, & d'Huile de Vitriol concentrée; on remue doucement ce mêlange dans une cornue de verre : il bouillonnera & s'échauffera conſidérablement ; il en ſortira des vapeurs qui auront une odeur très-aromatique : ce n'eſt encore là que de l'Eſprit-de-vin, & non de l'Æther. On laiſſe un peu refroidir la cornue, afin de pouvoir la manier ; on la place dans un bain de ſable, échauffé au même degré ; on lute à cette cornue un balon percé d'un petit trou qu'on doit déboucher de temps en

temps, pour faciliter la ſortie de l'air; après quoi on diſtille le mêlange par un feu de charbon capable d'entretenir la Liqueur toujours bouillante; il paſſera d'abord ſix onces d'Eſprit-de-vin très-aromatique, après lequel viendra l'Æther. On continue le feu, juſqu'à ce qu'on apperçoive des vapeurs blanches qui rempliſſent la cornue & le récipient, vapeurs accompagnées d'une odeur forte d'Eſprit ſulphureux volatil: ceci marque que la diſtillation de l'Æther eſt faite; elle dure ordinairement quinze à ſeize heures. On délute alors le balon, on verſe ce qu'il contient dans un flacon de criſtal bien bouché; on aura environ trois livres, huit onces de Liqueur. Mais on conçoit qu'elle n'eſt pas encore rectifiée; elle contient de l'Eſprit-de-vin, de l'Æther, quelque portion d'Huile-douce qui monte toujours avec l'Æther, & un peu

d'Eſprit ſulphureux qui s'y mêle durant l'opération. Il faut donc ſéparer l'Æther : ce qui ſe fait de cette manière. On met d'abord, dans le flacon qui contient toute la Liqueur, un peu d'Huile de Tartre par défaillance : on ſecoue le vaſe, & dans l'inſtant du mêlange on éprouvera une odeur ſuave qui eſt celle de l'Æther, au-lieu de l'odeur ſulphureuſe que la Liqueur avoit auparavant. On verſe le mêlange dans une cornue de verre ; on la place ſur le bain de ſable d'un fourneau de lampe ; on ajuſte un petit balon à la cornue, & l'on diſtille à la chaleur de quelques mêches. La Liqueur qui tombera dans le récipient, ſera l'Æther. Si vous la mêlez avec de l'eau dans un flacon, quelque agitation que vous donniez au vaſe, l'Æther prendra toujours le deſſus.

Nous ne donnons au reſte ici que l'eſſentiel du procédé. Le Livre

de l'Auteur eſt plus inſtructif. Il rend compte de tous les produits que donne la combinaiſon de l'Eſprit-de-vin & de l'Huile de Vitriol ; c'eſt comme l'Analyſe de toute l'opération. L'Auteur expoſe juſqu'à onze produits qu'il ſuit & traite l'un après l'autre. Au troiſième, qui concerne l'Æther même, il y a un *état* très-curieux *des matières minérales, ſur leſquelles l'Æther Vitriolique a été eſſayé* ; on marque les changements qu'il a opérés ſur quelques-unes, & la conſtance des autres à lui réſiſter. Par exemple, l'Æther diſſout ſur le champ les Baumes de Canada, de Copahu, de la Mecque, du Pérou, & preſque toutes les Huiles. Il enleve tout l'or diſſous par l'Eau-régale, & il ne le laiſſe précipiter qu'à meſure qu'il s'évapore. Si l'on met de cet Æther, ainſi chargé d'or, ſur une lame de fer polie, il la dore

très-bien, & la dorure reſte aſſez long-temps malgré le ſervice. Au contraire, l'Æther ne retient rien de l'argent de coupelle, mis en diſſolution par l'Eſprit de Nitre ; il précipite ſeulement ce minéral. L'Æther n'opère rien ſur l'Acacia, le Bol d'Arménie, la Cochenille, le Corail, le Gerofle, le Syrop violat &c. mais il tire des teintures d'une multitude de matières minérales : c'eſt ce qu'on nous détaille ici.

L'Auteur paſſe à *l'Æther nitreux :* il ſe fait avec l'Eſprit-de-vin & l'Eſprit de Nitre très-fumant. On mêle ces deux Liqueurs dans une forte bouteille de verre, qu'on bouche enſuite avec ſoin, & qu'on met repoſer dans de l'eau très-fraîche. Au bout de ſept ou huit jours l'Æther ſera formé, on n'aura qu'à le ſéparer de l'Acide. De ſix onces d'Eſprit-de-vin & quatre onces d'Eſprit de Nitre,

on tirera par cette méthode juſqu'à quatre onces d'Æther. Telle eſt la manipulation de M. Baumé, qui a fait d'autres expériences même très-dangereuſes, témoin celle qu'il rapporte à la page 278 & 279. Après avoir bouché fortement ſa bouteille qui contenoit le mêlange, & l'avoir établie dans un ſceau d'eau très-fraîche, il ſe fit un bouillonnement qui fut ſuivi d'une exploſion ſemblable à un coup de canon. La bouteille ſe briſa, le ſceau s'en alla en éclats, les morceaux de verre furent pouſſés à la hauteur de quarante pieds. Heureuſement l'Obſervateur s'étoit mis à l'écart; & les parois du ſceau empêcherent que les fragments de la bouteille ne fuſſent lancés latéralement avec autant de violence qu'ils le furent en hauteur. L'eau amortit auſſi l'effort. Voilà les dangers du métier. Un Chymiſte qui fait des tentatives,

a beſoin de courage, & plus encore de prudence ; car l'ame la plus brave n'a, en ce genre, aucune reſſource contre les accidents. On oppoſe à un ennemi armé la force, l'induſtrie, l'égalité des armes, la faveur des circonſtances ; mais un mêlange Chymique, dont on ignore la puiſſance & les effets, attaque, renverſe & détruit ſans qu'on puiſſe ſe mettre en défenſe.

L'*Æther Marin* ſe fait par une opération très-longue, très-difficile, & très-ennuyeuſe. L'Auteur la détaille, & ſe propoſe de l'abréger dans la ſuite ſi la choſe eſt poſſible. Nous ne l'indiquerons point, parce qu'elle eſt trop compliquée pour être ſuſceptible d'abrégé. Cet *Æther Marin* eſt une ſorte d'Etre Chymique encore bien neuf : peu de perſonnes ont tenté de le produire, peut-être parce que l'*Æther Vitriolique* ſatisfait à tous les uſages qu'on peut eſpérer, en

Chymie & en Médecine, de la Liqueur éthérée.

Telle eſt l'idée ſommaire du Livre de M. Baumé ; il nous a beaucoup intéreſſés, & il mérite d'être redonné au Public avec toutes les Additions que le zèle de l'Auteur ne manquera pas de faire naître.

ARTICLE LXVI.

LETTRES CRITIQUES, ou *Analyſe & Réfutation de quelques Ecrits modernes contre la Religion. Tomes IV. & V.* A Paris, chez Hériſſant, &c. M. DCC. LVI. *Suite de l'Article XLVIII. au II. vol. d'Avril.*

A la fin de ſon quatrième Volume, l'Auteur interrompt la ſuite de ſes Analyſes critiques, pour traiter deux points qui ne ſont

point étrangers à l'objet de ſon zèle : leur importance nous engage à nous y arrêter un moment.

LETTRE XL. *Sur l'incrédulité des Faux-Sçavants.* Comment arrive-t-il que la Religion paroît incroyable ou douteuſe à tant de génies cultivés & même verſés dans les Sciences les plus abſtraites ? Voilà un problême dont cette Lettre va nous donner une ſolution qu'on tire également, & de la diſpoſition de ces Sçavants, & de la nature de la foi.

Dans les Sciences humaines, l'imagination s'orne & s'embellit ; le ſentiment ſe perfectionne & s'éleve ; le jugement ſe forme & s'enrichit ; le génie déploie en liberté ſes talents & ſes forces ; il ſoumet, en quelque ſorte, à ſon empire tous les objets qu'il attaque ; ſes progrès, ſes découvertes, ſes conjectures & ſes ſyſtêmes ſont le fruit de ſes travaux & de ſon

induſtrie. Dans la carrière où il s'élance, il ne trouve rien qui gêne ſes goûts & ſes penchants : ſa vanité s'enfle & s'enyvre de ſon excellence, ſans que le cœur & ſes paſſions rencontrent aucune chaîne qui les captive.

Dans l'étude du Chriſtianiſme, à l'école de la foi, l'imagination profane ne trouve qu'un déſert ſaint & aride ; le génie audacieux ne voit que des entraves ſacrées, & des myſtères couverts d'un voile impénétrable : une autorité ſuprême en ordonne la créance abſolue ; des régles auſtères réprimeut les penchants vicieux ; des Loix terribles ordonnent la pratique pénible des plus pures vertus. La foi égale les Sçavants aux Ignorants ; elle courbe leurs têtes ſous le même joug ; leur bonheur & leur malheur eſſentiel dépend également de leur humble docilité & de leur fidèle obéiſſance :

cette foi même eſt un don divin ; on le reçoit ſans l'avoir mérité. Sous ſa diſcipline, le Sçavant eſt réduit à une enfance dont il rougiroit dans l'empire des Lettres qu'il cultive : on ne permet à ſes lumières que l'examen des motifs qui l'obligent à croire des myſtères qu'on lui défend de ſonder. Les ſecours qu'on lui promet pour accomplir de ſi grands ſacrifices, ne fortifient la foibleſſe de ſon cœur qu'en humiliant l'orgueil de ſon eſprit.

Voilà l'écueil des Faux-Sçavants & la ſource de leur incrédulité : il ſemble qu'ils ne ſçauroient pardonner à la Providence d'avoir mis la foi & le ſalut à la même portée pour eux & pour le peuple : cette divine œconomie qui caractériſe une bonté univerſelle, ſcandaliſe, en quelque ſorte, leur préſomption particulière ; ils aiment mieux ſe perdre dans l'abyſme de leurs pro-

près ténébres, que de ſe ſauver à la faveur des lumières communes. Après tout, ce qui les revolte le plus, ce n'eſt pas l'incompréhenſibilité des myſtères, les phénomènes qui leur ſont les plus familiers dans la nature, ne ſurpaſſent guères moins leur intelligence; la ſainteté des devoirs que la foi impoſe, les rebute beaucoup plus que l'incompréhenſibilité des dogmes. Cependant la perfection de ces devoirs eſt marquée à un ſceau divin qui garantit la vérité des Myſtères; la morale & les dogmes du Chriſtianiſme coulent de la même ſource; la ſainteté de l'une devroit donc plutôt être un attrait qu'un obſtacle à la foi des autres; elle devroit lever plutôt que fonder les répugnances qui naiſſent de leur incompréhenſibilité, ſi la plus vive, comme la plus ſecrette racine de l'incrédulité, ne ſortoit pas de la corruption du cœur

humain. Nous ſommes honteux de ne donner qu'un ſommaire ſi tronqué d'une Lettre, où l'on fait ſi bien ſentir la folie inconcevable & la témérité inexcuſable des Sçavants incrédules.

LETTRE XLI. *Sur l'uſage des Livres.* Le progrès exceſſif que font, dans notre ſiècle, la corruption & l'irréligion, n'a point de cauſe plus prochaine que la multiplication des Livres qui reſpirent le libertinage & l'impiété. Ce ſont deux poiſons qui, mêlés enſemble, doivent cauſer dans le monde les plus affreux ravages. L'un conſume dans le cœur tous les germes de l'innocence, & y allume le feu des paſſions les plus honteuſes; l'autre obſcurcit & éteint dans l'eſprit tous ces principes lumineux, où la conſcience puiſe la notion des vices & des vertus, & d'où elle tire des forces contre les paſſions & leurs aſſauts. La lecture de ces

Livres eſt une ſource publique de déſordres & de ſcandales pour la ſociété, de chagrins & d'opprobres pour les familles, de confuſion & d'indépendance dans tous les ordres de l'Etat. Les Lecteurs les plus éclairés & les plus vertueux ne le ſont pas trop pour n'avoir rien à craindre de la contagion de ces Livres; combien la lecture en doit-elle donc être meurtrière pour tant de perſonnes de tout âge & de tout ſexe, qui s'y livrent avec une avidité & une témérité égales à leur impéritie & à leur fragilité! Dans cette Lettre, notre Critique expoſe & déplore les ſuites de cet abus avec une véhémence, qui doit frapper & allarmer tous les Tribunaux. L'Etat peut-il être inſenſible aux pertes de la Religion? Les meilleurs Chrétiens de notre Monarchie ſeront toujours ſes meilleurs ſujets.

Après ces deux Lettres qu'on doit regarder moins comme des écarts que comme de légères diſgreſſions, où l'Auteur eſt entraîné par la nature même de ſa matière, il rentre dans le plan de ſes Analyſes, & il continue l'examen & la réfutation des Livres qu'il croit contraires à la Religion.

LETTRE XLII. *Sur l'Eſprit des Loix.* Après un éloge de ce fameux Ouvrage & de ſon illuſtre Auteur, notre Critique entre en matière, & remonte d'abord à la ſource d'où doit couler *l'Eſprit des Loix*, c'eſt-à dire au ſuprême Légiſlateur d'où les Loix tirent leur eſſence, leur utilité & leur force, ne pouvant être bonnes & valides qu'autant qu'elles ſont conformes aux vues & aux intentions de ce premier Fondateur de toutes les ſociétés légitimes, & de ce Vengeur abſolu de toute injuſtice humaine. Or, dans le Livre qu'on nous

donne pour l'*Eſprit des Loix*, loin de comparer la nature & le but de toute légiſlation humaine avec cette légiſlation divine, loin d'approuver les Loix nationales ſelon leur liaiſon, ou leur répugnance, avec ces principes éternels & univerſels qui, parmi les hommes, doivent être toujours inviolables, & ſelon leur proximité ou leur éloignement des fins où tendent irrévocablement toutes les inſtitutions divines ; M. de Monteſquieu s'attache uniquement aux climats, aux mœurs, aux coûtumes, aux intentions des peuples particuliers : le centre auquel il rappelle toute légiſlation particulière, n'eſt jamais que le bonheur particulier que ſe propoſent les ſociétés différentes. N'euſſent-elles qu'une conſtitution aſſortie uniquement à l'eſprit de brigandage & de piraterie ; la proſpérité où elles aſpirent, ne pût-elle être que

le

le fruit des iniquités qu'elles ſe permettent ; leur légiſlation, quoiqu'appropriée à une conſtitution ſi odieuſe & ſi injuſte, à un Gouvernement de Barbares & de Corſaires, ne s'en accordera pas moins avec le principe dont M. de M. fait la baſe de toute Juriſprudence nationale. L'Eſprit des Loix eſt donc un ſyſtême où la légiſlation ne peut être défectueuſe que par des vices qui ſeroient, dans la conſtitution de l'Etat, un principe de ruine ou de foibleſſe.

Par ce raiſonnement, dont la force eſt invincible, on démontre ici que l'*Eſprit des Loix* eſt un Ouvrage où les idées & les régles de juſtice & d'injuſtice ſont arbitraires & fléxibles ; qu'elles ſe plient aux caractères & aux mœurs de chaque nation ; que ces mœurs n'étant, ſelon M. de M., qu'une *affaire de climat*, l'influence du

ſol doit être l'inſpiration du Légiſlateur ; & qu'enfin la Loi doit plutôt prendre ſa forme des mœurs nationales, que leur donner la ſienne. Eſt-ce donc là l'*Eſprit des Loix?* En peut-on donner le titre à un Ouvrage, dont preſque toute la ſubſtance, bien analyſée, ſe réſout en des propoſitions ſi évidemment fauſſes ?

L'*Eſprit des Loix* eſt un vaſte labyrinthe, où l'érudition la plus vaſte, ſans être la plus exacte, s'élance dans une immenſe carrière ; où ſa trace lumineuſe s'obſcurcit ſouvent & s'éteint dans des ténébres ménagées avec art ; où un génie également heureux & ſubtil s'égare & ſe retrouve avec aiſance ; où ſa main légère rompt & renoue avec adreſſe le fil de ſa marche quelquefois tortueuſe, & toujours agréable. Sans entreprendre de le ſuivre, notre Critique l'arrête ſur trois chefs prin-

cipaux, *les Loix, la vertu relative au Gouvernement, & la Religion.*

1°. Selon M. de M., les Loix de la nature..... *dérivent uniquement de la conſtitution de notre être :* ce ſont les Loix que *l'homme recevroit dans un état ſauvage avant l'établiſſement des ſociétés.....* où *l'égalité ceſſe & l'état de guerre commence.* La Loi en général eſt la *raiſon humaine entant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre.* Les Loix qu'elle dicte, *ſont tellement propres à chaque peuple, que c'eſt un grand hazard,* ſi celles d'une Nation peuvent convenir à une autre..... *En choquant tous les uſages reçus, en confondant toutes les vertus,* (les Légiſlateurs de Crète & de Lacédémone) montrerent à l'univers *leur ſageſſe.....* » On ne doit point » ſtatuer, par les Loix divines, ce » qui doit l'être par les Loix hu-

» maines, ni régler par les Loix » humaines ce qui doit l'être par » les Loix divines. Ces deux ſortes » de Loix diffèrent par leur ori- » gine, par leur objet & par leur » nature. «

Ce n'eſt point de la conſtitution humaine, *reprend notre Critique*, c'eſt uniquement *de la ſageſſe & de la ſainteté de Dieu* que dérivent les Loix de la nature. Que l'homme ſoit en ſolitude ou en ſociété, par-tout la main de ſon Créateur grave dans ſon ame l'ordre ineffaçable de ſes devoirs eſſentiels : qu'il ſoit fidèle à les remplir, la ſociété ne ſera point pour lui *un état de guerre ;* la charité & l'équité ne lui permettent de prendre les armes que dans le cas d'une juſte défenſe ; ce n'eſt point aux liens de la ſociété, c'eſt aux paſſions de ſes membres que la guerre doit ſa naiſſance.

Le Gouvernement des hommes

n'eſt point abandonné à la *raiſon humaine ;* la *raiſon divine* en doit être l'arbitre, elle eſt la ſource d'où émane le pouvoir des Princes : il ne peut avoir de plus noble origine.

Si *le local des pays*, ſi la nature des Gouvernements jettent quelques variétés dans les Loix & dans les Uſages, ces variétés doivent être toujours conformes & ſubordonnées aux Loix de l'équité. Nul climat, nul Gouvernement n'a droit de porter, ni d'adopter aucun Statut contraire à l'Empire univerſel que la Juſtice doit exercer dans le monde.

Choquer les uſages légitimes, confondre toutes les vertus, ſeroit, dans un Légiſlateur, moins un trait de ſageſſe ſupérieure, qu'un abus monſtrueux de l'autorité qu'on lui confie.

Les Loix humaines ne doivent point ſe ſouſtraire, mais s'attacher au joug des Loix divines, & en

tirer leur force, comme elles en tirent leur origine. Les objets des unes & des autres doivent s'allier ſans ſe combattre, & leurs intérêts s'unir ſans ſe nuire. C'eſt ainſi qu'en renverſant ſans effort le ſyſtême de M. de M. ſur les Loix, notre Critique les anime d'un *eſprit* bien plus noble. Sur ces premiers Articles que nous rapportons, on peut juger des autres que nous omettons.

2°. En déſignant le principe relatif à chacun des trois Gouvernements qui partagent l'Empire du monde, M. de M. avance que, dans le Monarchique, les *Loix tiennent lieu de toutes les vertus, dont on n'a aucun beſoin*; que le principe de ce Gouvernement eſt *l'honneur*, comme la *crainte* eſt le principe du Gouvernement deſpotique; que l'honneur eſt le *préjugé de chaque perſonne, de chaque condition*, & tient lieu de

vertu &c. Nous ne parlerons ici que du Gouvernement Monarchique. Dans la néceſſité où nous ſommes d'omettre tant d'utiles diſcuſſions, nous nous contentons d'abrèger celle qui doit nous intéreſſer davantage. Avec les réflexions les plus ſimples & les plus communes, notre Critique démontre le vice & l'inſuffiſance du principe, ſur lequel l'Eſprit des Loix fait rouler toutes les Monarchies.

Selon M. de M., il n'y a que les Républiques où la *vertu* ſoit l'ame du Gouvernement. Quoi! dans tout Gouvernement, le goût de la vertu n'eſt-il pas néceſſaire pour inſpirer l'amour du devoir? Devant le Monarque plutôt que devant la Loi, l'intérêt plie, l'ambition s'abbat, la lâcheté tremble; mais la dépendance peut leur devenir indifférente & la révolte favorable. Il n'y a que la *vertu* dont la fidélité ſoit à toute épreuve;

les motifs de cette fidélité ne ſont point arbitraires comme les préjugés nationaux, ni verſatiles comme les intérêts mondains : ils ſont tirés du principe où la Loi remonte comme à ſa ſource, de l'ordre dont Dieu eſt l'Auteur, & des régles de ſa Providence : de-là vient leur force & leur immutabilité, dont le caractère s'imprime dans le cœur des Citoyens vertueux, & rend leur ſoumiſſion ferme, &, en quelque ſorte, inébranlable. Se tranſporter donc, comme M. de M., loin de toute Religion naturelle & révélée, recuſer l'une & l'autre pour guide dans la recherche *de l'Eſprit des Loix*, c'eſt chercher cet eſprit hors du regne de la vérité; c'eſt ſe renfermer dans l'enceinte des paſſions, des préjugés & des erreurs humaines, pour monter, ſur leurs reſſorts, les rênes du Gouvernement Monarchique ; c'eſt par conſéquent

lier à ſa conſtitution, ou du moins y laiſſer tous les principes qui peuvent la détruire ou la corrompre; c'eſt cacher, dans le ſein même du pouvoir monarchique, des levains toujours prêts à s'enfler & à l'étouffer au premier inſtant de foibleſſe ou de molleſſe dans l'exercice de ce pouvoir, ou d'abus & d'excès dans l'uſage de ſa force : car après tout, les Monarques ſont des hommes; la pourpre ne les garantit ni des vices de l'humanité, ni des écueils de la royauté; leur ſageſſe peut avoir ſes éclipſes, ce ſont les inconvénients paſſagers du Gouvernement Monarchique; les ſujets en reſſentent le contre-coup : alors les révolutions, au moins inteſtines, ſont à craindre, à moins que la vertu des bons Citoyens n'affermiſſe, par ſa fidélité, un thrône chancelant, ou ne ſoûtienne, par ſa patience, un joug trop rigoureux. Ces raiſons que

notre Auteur appuie de pluſieurs autres & confirme par l'Hiſtoire, ne ſuffiſent-elles pas pour découvrir avec la plus ſenſible évidence, la fauſſeté de la maxime avancée dans l'*Eſprit des Loix*, ſçavoir que les Monarchies *n'ont aucun beſoin de vertu?*

3°. Avant que de hazarder ſes maximes ſur la Religion, M. de M. déclare qu'il n'*examine les diverſes Religions du monde que par rapport au bien de l'Etat Civil.* A la faveur de cette préciſion, l'*Eſprit des Loix* réduit toutes les Religions au même niveau dans l'ordre civil & politique ; leur vérité & leur fauſſeté deviennent indifférentes. Dans ce ſyſtême, comme l'obſerve notre Critique, on conſidère les hommes comme des arbres ; les qualités qui différencient les Nations, ſe tirent du ſol où elles ſont établies ; les principes de leur morale dépen-

dent des éléments de leur machine ; la différence de leurs vices & de leurs vertus répond à celle de leurs latitudes. La liberté de l'homme & la ſpiritualité de ſon ame ſont comptées pour rien dans l'*Eſprit des Loix ;* l'homme n'y figure que comme un animal, dont la nature ne s'éleve pas au-deſſus de l'inſtinct matériel & machinal. Comme la Religion ſe range ici parmi les coûtumes & les uſages populaires, on en aſſujettit auſſi toute la ſubſtance & toute la forme à l'influence des climats. La *Religion ancienne*, dit M. de M., *s'accorde avec le climat, la nouvelle s'y refuſe..... En diſant que la Religion des Eſpagnols étoit bonne pour leur pays, & celle du Méxique pour le ſien, Montezuma ne diſoit pas une abſurdité..... Le Monachiſme eſt né dans les pays chauds, où on eſt moins porté à l'action qu'à la contemplation.* Tous ces

paradoxes & mille autres de cette eſpèce, ſont, dans ces Lettres, trop ſérieuſement réfutés : ne ſont ils pas hautement démentis par l'établiſſement & le progrès du Chriſtianiſme dans toutes les contrées du monde ? Auſſi eſt-ce de toutes les Religions celle que M. de M. ménage le moins. Ne ſemble-t-il pas s'oppoſer à ſa propagation, quand il dit : » Ce ſera une très-» bonne Loi civile, lorſque l'Etat » eſt ſatisfait de la Religion déja » établie, de ne point ſouffrir l'é-» tabliſſement d'une autre.... Un » Prince qui entreprend de chan-» ger, dans ſon Etat, la Religion » dominante, s'expoſe beaucoup... » On donne à l'Etat au moins pour » quelque temps & de mauvais Ci-» toyens & de mauvais Fidèles. «

N'eſt-ce donc pas, *reprend notre zélé Critique*, pour tout Etat un avantage ineſtimable, que celui de ſe déſabuſer d'une fauſſe ſuperſ-

tition, & d'embraſſer la vraie Religion ? Quand la charité & l'innocence ſont les fruits propres de ce culte, l'ordre & le bien publics n'en ſçauroient ſouffrir aucun dommage, la cupidité ſeule peut y perdre ; mais toutes ſes pertes ne tournent jamais qu'au profit de la ſociété..... Montezuma raiſonne en homme qui ignore les droits & le prix de la vérité : tout l'univers appartient à ſon empire, & le plus grand bonheur de l'homme ſeroit de n'être ſoumis qu'aux Loix que dicte la vérité. Quand une Religion fauſſe ſeroit, comme le ſuppoſe M. de M., *liée avec la conſtitution de l'Etat*, en briſant ce lien, la vraie Religion ne feroit qu'améliorer cette conſtitution. Quelque anciennes, quelque invétérées que ſoient des erreurs & des illuſions, l'édifice qu'elles ſoûtiennent, eſt toujours caduc & ruineux. En un mot, il n'y a que la

ſuperſtition & ſes abus, la cupidité & ſes vices qui doivent ſe troubler & s'allarmer dans un Etat qui devient la conquête de la vraie Religion.

L'intolérance de cette Religion eſt un dogme que M. de M. ne ſçauroit accorder avec ſon ſyſtême ſur l'*Eſprit des Loix :* il obſerve que *tous les peuples d'Orient croient toutes les Religions en elles-mêmes indifférentes ;* que *ce n'eſt que comme changement dans le Gouvernement qu'ils craignent l'établiſſement d'une autre Religion ;* qu'*il n'y a que les Religions intolérantes qui aient un grand zèle pour s'établir ailleurs.* En multipliant de pareilles obſervations, l'*Eſprit des Loix* fournit à tous les Gouvernements privés de la vraie Religion des titres pour l'exclure de leurs Etats. M. de M. n'en gémit pas moins ſur l'impoſſibilité où ſont, par ſon

ſyſtême, quelques contrées, comme la Chine, de *recevoir le Chriſtianiſme ;* mais devant la lumière pure que répandent ces Lettres Critiques, tous ces nuages artificieux s'évanouiſſent.

En effet, ſeroit-il étonnant que les peuples idolâtres fuſſent auſſi tolérants que le ſuppoſe M. de M. ? Dans tous leurs cultes différents, les abſurdités ſont ſi palpables, ſi analogues, que ces diverſes ſuperſtitions n'ont aucun droit de ſe diſputer la préférence. L'intolérance, *comme le dit notre Auteur*, eſt un caractère qui ne convient eſſentiellement qu'à la vérité ; le zèle qu'elle a de s'étendre par les Apôtres qu'elle forme, ne vient que de la miſéricorde & de la juſtice compagnes inſéparablement attachées à ſon char. *Omnes viæ tuæ miſericordia, veritas, & judicium.*

Ce n'eſt pas tout : dans l'Eſprit des Loix, le pouvoir de la vraie

Religion n'eſt guères fondé que ſur notre foibleſſe. *Sa force*, dit M. de M., *vient de ce qu'on la croit..... L'antiquité lui convient, parce que nous croyons plus les choſes à meſure qu'elles ſont reculées.* Comme ſi la force de notre foi ne venoit pas de la force des preuves & de la grace qui les accompagne; comme ſi l'antiquité n'étoit pas un appanage eſſentiel de la vérité. Les ſacrifices, les rites, les pratiques, tout ce qu'il y a de plus divin dans notre culte, l'*Eſprit des Loix* n'en fait que des inſtitutions humaines. Il faut que le goût du ſyſtême ſoit bien puiſſant, puiſqu'à un Ecrivain, comme M. de M., il arrache des inſinuations calomnieuſes contre les Miſſionnaires Apoſtoliques. *Il leur eſt plus aiſé*, dit-il, *de convaincre les Princes qu'ils peuvent tout faire, que de perſuader aux peuples qu'ils peuvent tout ſouffrir.....*

Leurs diſputes, ajoûte-t-il, *venant à éclater, on commence à ſe dégoûter d'une Religion, dont ceux-mêmes qui la propoſent, ne conviennent pas.* Ces Miſſionnaires ont-ils jamais été ſoupçonnés, ni capables d'une adulation ſi baſſe & ſi contraire à la Religion qu'ils prêchent ? Ont-ils jamais été diviſés ſur la nature, ſur la vérité, ſur la néceſſité du Chriſtianiſme ? Combien d'autres traits également odieux & injuſtes contre cette Religion Catholique ? Par exemple, comparer l'Inquiſition de Liſbonne aux perſécutions de Dioclétien ; le célibat des Chrétiens avec celui des Payens ; égaler le dogme de la création à la *fatalité des Athées* ; décrier nos principes ſur le mariage comme oppoſés à la *propagation de l'eſpèce humaine*, nos Hôpitaux comme *augmentant la pauvreté générale & particulière* ; réprouver nos Loix Civiles contre

les *crimes* & les *écrits* qui bleſſent la Religion &c.

Malgré tous les traits de cette eſpèce, qui ſont ſemés dans l'*Eſprit des Loix*, quelques Lecteurs, dont nous ne ſoupçonnons pas les intentions, n'y ont vû que l'Ouvrage d'un Ecrivain qui non-ſeulement *croit* & *aime* la Religion Chrétienne, mais qui, dans toutes les occaſions, en parle d'une *manière à en faire ſentir la grandeur & à la faire aimer.* On a même fait une Analyſe apologétique de l'*Eſprit des Loix*, Analyſe où l'on réſout cet Ouvrage dans une pure hypothèſe, dont l'Auteur fait toujours abſtraction du Chriſtianiſme : mais l'inſuffiſance de toutes ces Apologies ne paroît que trop évidente dans ces Lettres Critiques.

En effet, dans *l'Eſprit des Loix*, les mœurs naiſſent du climat, la légiſlation s'accommode

aux mœurs, la Religion se lie à cette chaîne, l'anneau qu'elle y ajoûte, n'est pas moins matériel que les autres; de l'union de tous ces ressorts homogènes resulte un cercle dont tous les mouvements sont uniformes, les éléments qui le composent & les impressions qui l'agitent, n'étant jamais qu'un produit du climat & de ses influences. Tout cet enchaînement de *Matérialisme* se brise à la rencontre de l'Histoire: la puissance des climats n'a jamais résisté aux révolutions du Gouvernement. Avec la législation & la Religion les mœurs ont changé, & n'ont conservé du climat qu'une empreinte ou une teinture dont personne ne conteste la force & la constance; cette simple observation renverse l'*Esprit des Loix* dans toutes les parties qu'attaque notre Critique. Qu'on dépouille cet Ouvrage, des graces que le génie y a répandues, des

recherches incertaines que l'érudition y a prodiguées, des conjectures plus ingénieuſes que ſolides, que la licence y a hazardées; alors tout le ſyſtême réduit à ſa vraie valeur n'en aura point aſſez pour impoſer. Ce qu'il y a de plus ſéduiſant dans ce Livre, c'eſt un certain air d'humanité, qui, dans toutes les pages, ſe mêlant à des Critiques plus fines que juſtes, dégénère inſenſiblement dans un doux & dangereux relâchement: à moins qu'on n'ait le zèle comme la notion des bons principes, à peine eſt-on tenté de s'en défendre ou de s'en défier. *Cet Extrait finit à la XLVII. Lettre, qui eſt la quatrième du cinquième Volume.*

ARTICLE LXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Rennes.

ETABLISSEMENT d'une Société d'Agriculture, de Commerce & des Arts dans la Province de Bretagne par délibération des Etats. M. DCC. LVII. (In-4°. pag. 26.) *Chez Joseph Vatar, &c.* Voici une sorte d'Académie, qui ne fera naître ni critiques, ni plaintes sur son établissement; qui ne donnera point lieu à cette question devenue célèbre, *S'il est à propos de multiplier les Académies, & jusqu'à quel point il est à propos*

de les multiplier. Le Mémoire que nous avons ſous les yeux, & que nous annonçons, eſt un Ecrit plein de ſageſſe, d'attention, de patriotiſme; & nous n'avons rien vû, en ce genre, où le concert des lumières, de la probité, de la généroſité, de l'amour du bien public, ſe faſſe reconnoître par des traits plus ſenſibles.

La Province de Bretagne en Corps convient d'abord que, dans ſon ſein, l'Agriculture, les Arts, le Commerce ſont trop négligés; &, d'après les invitations de deux Compatriotes très-zélés & très-éclairés, (M. de Montaudouin & M. de Gournay, Intendant du Commerce) elle prend la réſolution de veiller avec ſoin ſur ces trois grands objets. En conſéquence les Etats forment une commiſſion de dix-huit perſonnes, ſix de chaque Ordre, (Clergé, Nobleſſe, Tiers-Etat); & il réſulte de ce Bureau un

excellent Mémoire qu'on trouve ici. C'eſt le projet d'une Société d'Agriculture, des Arts & de Commerce. Elle ſera compoſée dans chaque Evêché, (il y en a neuf en Bretagne) de ſix perſonnes ſans diſtinction d'Ordre : les meilleurs Citoyens & les plus experts ſont préférés.

Voilà cinquante-quatre Aſſociés, dont l'objet capital doit être de porter des lumières dans tout ce qui concerne l'Agriculture, les Arts, le Commerce. L'Agriculture eſt ici en chef comme la partie principale ; & nous ne doutons point que ces hommes intelligents ne tournent le plus grand effort de leurs réflexions vers les moyens d'étendre, d'améliorer, de perfectionner la culture des terres. Ils ſçavent parfaitement que, ſans le travail du Cultivateur, la main de l'Artiſte & l'activité du Commerçant ſeroient deux ſources

de deſtruction dans l'Etat. Auſſi voyons-nous, dans le Mémoire, qu'on embraſſe toutes les branches de la Culture. La Société une fois établie, portera bien plus loin ſes vuës ; & cette belle Province, déja ſi féconde en Guerriers & en hommes de Lettres, ſera auſſi, dans peu d'années, la mère & la maîtreſſe des vrais Nourriciers des Peuples & des Rois : qualité que la Providence attache, par préférence, à la condition & à l'induſtrie des Cultivateurs.

Après la Culture des terres, les Etats de Bretagne conſidèrent les Arts, c'eſt-à-dire les Manufactures de diverſes eſpèces ; & nous voyons avec tout le ſentiment qu'inſpirent la vérité & la reconnoiſſance, qu'ils préfèrent en tout les Arts de néceſſité aux Arts de luxe. Nous trouvons ici des Fabriques de Toiles, d'Etamines, de Couvertures, de Chapeaux ; &

nulle

nulle part des Attelliers d'Etoffes d'or, de Glaces, de Porcelaine; beaucoup moins des Ecoles de Peintres, de Sculpteurs & de Muſiciens. Ce n'eſt pas que les études de ce genre ne doivent être honorées & protégées; mais il convient de les réduire à peu de perſonnes, à peu de Villes, à peu d'entrepriſes. La Capitale offre aſſez d'objets à ces Beaux-Arts. Il faut ailleurs des bras, de la force, de la conſtance, des vuës fixées au néceſſaire, au ſolide, aux beſoins de la patrie & des citoyens.

La délibération des Etats établit, il eſt vrai, deux Maîtres de deſſein, l'un à Rennes & l'autre à Nantes; mais on n'a en vuë que la perfection des Manufactures: & il eſt prouvé en effet par le raiſonnement & par l'expérience que, toutes choſes d'ailleurs égales, la main-d'œuvre eſt infiniment meilleure quand elle eſt dirigée par les

leçons du Deſſinateur. Il ſera de l'attention des Aſſociés de borner communément les Elèves de deſſein aux Arts de néceſſité ou de plus grande utilité. Il eſt arrivé quelquefois que, par ces inſtitutions, on a prétendu former des Charpentiers, des Menuiſiers, des Forgerons, des Tiſſerands &c. & qu'on n'a vu néanmoins, dans la ſuite, que des artiſans de luxe & de frivolités, qui ont quitté la Province pour aller ſervir les paſſions de la Capitale.

La Province de Bretagne eſt ſingulièrement faite pour le Commerce du dedans & du dehors. Après l'avoir vue embarquer des Guerriers & des foudres à Breſt, il eſt beau de la voir, à Nantes, à l'Orient, à S. Malo, devenir l'entrepôt du monde entier. Il s'agit donc d'animer le Commerce; & c'eſt-ce que le Mémoire, approuvé par les Etats, embraſſe avec un zèle

qui doit mettre beaucoup d'ardeur dans des ames Françoiſes & Bretonnes. Il faut lire toutes les diſpoſitions qui ont mérité les ſuffrages de l'Aſſemblée des trois Ordres; il faut calculer toutes les ſommes que ce Corps reſpectable deſtine à l'encouragement des Cultivateurs, des Artiſtes & des Commerçants, à la viſite & à la réparation des Ports, à l'exploitation des Mines & des Carrières, à l'inſtruction des Elèves en diverſes ſortes d'Arts & de Fabriques, &c. Enfin le Lecteur doit donner une attention diſtinguée à la dernière délibération, qui eſt du Mardi 15. Février dernier. On y nomme pour Aſſociés de la Société de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, huit perſonnes des plus titrées de la Province.*

* Entr'autres M. l'Évêque de Rennes, M. le Duc de Rohan, M. le Premier Préſident du Parlement, M. l'Intendant, M. le Procureur-Général, &c.

Ces Meſſieurs ne prennent pas même la qualité de Protecteurs ou d'Honoraires; ils ne veulent être que les Collègues & les Adjoints des cinquante-quatre Citoyens répartis dans les neuf Diocèſes. Nous ne doutons pas qu'un goût d'égalité, ſi noble & ſi approprié aux circonſtances, ne produiſe une grande émulation. Il ſeroit à ſouhaiter que ce Mémoire fût répandu dans toutes nos Provinces, & qu'on en fît une lecture publique dans toutes les Communautés Municipales.

De Paris.

On trouve chez Briaſſon, rue S. Jacques, un Livre *in*-8°. imprimé à Utrecht, & ayant pour titre : *De Obligationibus & Actionibus Tractatus ſolemnis, Auctore M. P. Tancrede Comite ab Hauteville, in Facultatibus Jurium ac*

SS. Theologiæ Doctore Regente, &c. C'eſt un Commentaire Scholaſtique ſur le Titre VII. du Livre 44 du Digeſte, lequel traite des *Obligations* & des *Actions*. Il y a, ſous ce titre, ſoixante & une Loix que notre Juriſconſulte interprète, explique, compare; ajoûtant toujours, pour être fidèle à la méthode des Ecoles, la ſolution des difficultés. Il faut avouer que tout ceci n'eſt point un Ouvrage amuſant, & qu'il ſe trouve aujourd'hui peu de Lecteurs, en France, qui recherchent ces ſortes de productions. Cependant l'Auteur s'exprime clairement, définit avec préciſion & conſerve par-tout le vrai ſtyle du genre qu'il embraſſe. Nous nous ſommes intéreſſés à cette compoſition, & nous en conſeillons la lecture aux Elèves de la Juriſprudence.

DUCHESNE, rue S. Jacques, pu-
Juin, 1757.

blie la seconde Edition d'*Anacréon vengé*, Ouvrage que nous avons fait connoître dans nos Mémoires d'Octobre 1755, II. Volume. C'est une Dame qui examine & qui critique un Essai de Traduction des Poësies d'Anacréon. La XXe & la XVe Ode de cet Ancien sont l'objet de l'Examen & de la Critique. Nous croyons avoir observé qu'il y a de très-bonnes remarques dans l'Ouvrage de cette Dame. Elle nous annonce aujourd'hui une Traduction entière de son Auteur favori, des Poësies de Sapho & de quelques autres Antiquités du même genre. Selon le plan qu'on nous trace ici, l'entreprise est une affaire d'érudition; car il s'agit de donner le Texte revu sur les meilleures Editions, d'ajoûter à l'Ouvrage des Observations préliminaires, des Remarques, des Eclaircissements. Nous aurons peut-être un *in*-4°. dans les formes, ou deux

in-12. ce qui fera honneur à notre Typographie ; car on verra du Grec en regard avec du François, ſpectacle rare & digne d'être conſigné dans nos Annales littéraires.

TILLIARD, Quai des Auguſtins, diſtribue la nouvelle Edition d'un Livre, qui a pour titre : *Les quatre fins de l'homme, avec des réflexions capables de toucher les pécheurs les plus endurcis, & de les ramener dans la voie du ſalut. Par M. ROUAULT, Curé de S. Pair ſur la Mer.* (In-12. de 342 pages.) Ce Livre a eu du débit, parce qu'il eſt écrit du ſtyle propre au ſujet.

Eſſai ſur la perfection Chrétienne. Chez Pierre Prault, Quai de Gêvres, &c. C'eſt un très-petit *in*-12. & un très-petit Abrégé de ce qu'on a écrit ſur cet important ſujet. Il n'eſt pas mal de réduire

les grands Traités ; mais encore faudroit-il leur laiſſer une partie de leur exiſtence, & ne pas viſer à l'anéantiſſement. On n'a ici que 158 pages, pour tout le Code de la *Perfection* Evangélique. C'eſt aſſurément trop peu ; mais l'Abbréviateur, quel qu'il ſoit, n'écrit pas mal ; & ſon Ouvrage peut être utile à qui ſçait penſer, vouloir le bien, & l'exécuter.

Le Géographe Manuel, contenant la Deſcription de *tous les Pays du monde, leurs qualités, leur climat, le caractère de leurs habitants, leurs Villes capitales, avec leurs diſtances de Paris & des routes qui y menent, tant par Terre que par Mer ; les Changes & les Monnoies des principales Places de l'Europe, en correſpondance avec Paris ; la manière de tenir les Ecritures de chaque Nation de l'Europe, &c.* Par M. l'Ab-

bé d'Expilly, ci-devant Secrétaire d'Ambaſſade de Sa Majeſté Sicilienne, & enſuite Examinateur & Auditeur-Général de l'Evêché de Sagone. *Chez Bauche, Quai des Auguſtins, &c.* Ce Livre n'eſt véritablement qu'un *Manuel*, ou Volume *in*-18. mais on y trouve, dans un ordre très-bien imaginé & très-commode, tout ce que le titre annonce.

On publie chez PRAULT, Quai de Gêvres, un *Almanach des Finances pour l'année 1757, contenant ſommairement la nature & les principales particularités des affaires de Finances, les noms & demeures des Intéreſſés, les Bureaux, jours d'Aſſemblée, Tribunaux où ſe portent les conteſtations & autres éclairciſſements à ce ſujet*: Nomenclature bien rangée, & utile à tous les gens d'affaires.

La Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame, avec le ſentiment de l'Antiquité, tant ſacrée que profane, par rapport à l'une & à l'autre. (Trois Volumes *in*-12.) Par le R. P. Hubert Hayer, Recolet, ancien Lecteur en Théologie. *Chez Chaubert, Quai des Auguſtins; & Hériſſant, rue Notre-Dame, &c.* L'Auteur de cet Ouvrage traite à fonds les deux importants ſujets qu'il embraſſe; il attaque de plus, ſans reſpect humain, nos Matérialiſtes modernes; il diſſipe toutes leurs fauſſes imaginations; il détruit leurs raiſonnements captieux. Ceci, en un mot, eſt un Livre bien fait: le compte que nous en rendrons bientôt, en développera le mérite & l'utilité.

Analyſes Chymiques des nouvelles Eaux minérales-vitrioliques-ferrugineuſes, découvertes

à Paſſy dans la maiſon de Madame de CALSABIGI, *&c.* Brochure de 130 pages *in*-12. Ces Eaux découvertes dans la maiſon de Madame de Calſabigi, ne reſſemblent point aux anciennes & nouvelles Eaux de PASSY. Ainſi c'eſt un préſent de plus que la Providence fait au genre humain; d'autant mieux que, par le tranſport, ces Eaux ne perdent rien de leur vertu.

On a, dans la Brochure que nous annonçons, toutes les Analyſes qui ont été faites de ces Eaux par Mrs Venel & Bayen, chargés de l'Analyſe des Eaux minérales du Royaume; par M. Rouelle, de l'Académie Royale des Sciences; & par M. Cadet, Apoticaire-Major des Invalides. Voici quelques-unes de leurs obſervations.

Ces Eaux ſont parfaitement claires & tranſparentes, d'un goût auſtère ou ſtiptique, acide & mar-

tial : elles verdiſſent ſur le champ le Syrop de Violette ; changent la Teinture de Tourneſol en un gros rouge orangé ; & ſe précipitent elles mêmes en noir très-chargé, ſi l'on y mêle la Teinture de Noix de Gale ; ce qui arrive lors même que ces Eaux ont bouilli. Gardées dans un vaiſſeau couvert négligemment, elles ne ſe décolorent point, ne perdent rien de leur goût, & ne donnent preſque point de ſédiment. On n'y a remarqué aucune partie de cuivre ; mais évaporées au Bain-Marie, on en a retiré d'abord un dépôt jaunâtre, puis de petits grains ou criſtaux au fonds du vaſe. La Liqueur réduite & concentrée étoit d'un brun très-foncé, d'un goût très-acide, très-propre à fermenter avec les Alkalis &c.

Il faudroit lire toute la ſuite de ces Analyſes, qui démontrent que ces nouvelles Eaux ſont acides,

vitrioliques, ferrugineuſes & très-ſingulières. Quant aux bons effets qu'elles opèrent, les atteſtations, en grand nombre, qu'on tranſcrit ici, prouvent que ces Eaux ont la vertu d'arrêter les diarrhées invétérées, de fortifier les fibres relâchées, d'empêcher le cours des hémorrhagies, hémorrhoïdes, hémoptyſies &c. de guérir les perſonnes attaquées de vomiſſements, de ſcorbut &c. On croit en général que leur nature & leur efficacité les rendent auſſi précieuſes que les Eaux de SPA; mais il eſt bien plus facile de ſe les procurer, puiſque la Bouteille ne coute que 15 ſ. au lieu que celle des Eaux de SPA en coute 50.

On vient de publier une nouvelle Edition des *Lamentations de Jérémie*, traduites en *Odes par M. D'ARNAUD, Conſeiller de Légation du Roi de Pologne*;

Juin, 1757.

Electeur de Saxe ; Membre *des Académies Impériale & Royales de Ruſſie, de Pruſſe, de Dannemarc.* C'eſt un *in*-8°. de 109 pag. imprimé chez la Veuve Lottin, rue S. Jacques. La premiére Edition parut en 1752, & reçut des éloges de pluſieurs perſonnes du premier rang. On voit ici les Lettres du Pape (Benoît XIV.) de M^rs les Card. Valenti & Paſſionéi, avec une Epître Latine du célèbre M. Wolf. Le tout eſt précédé d'une Lettre de l'Auteur même à M. le Comte de B..... Ce morceau équivaut à une Préface, & préſente en grand le caractère du Prophète Jérémie. Enſuite l'Auteur trace une ébauche de critique ſur le ſiècle préſent. Selon lui, *le nombre des vrais Connoiſſeurs* en Poëſie *eſt très-rare. Celui des perſonnes qui ſçavent, je ne dirai pas juger, mais ſeulement lire des Vers, n'eſt guères plus conſidéra-*

ble..... Voyez dans ce monde que vous parcourez, dans ces tourbillons d'illuſtres ignorants, d'oiſifs occupés de varier leur ennui, ſi vous trouverez beaucoup de ces Lecteurs judicieux qui ſe pénétrent de l'eſprit d'un Auteur.

Nous citons d'abord la premiére ſtrophe de ces lamentations Françoiſes.

Quel ſpectre en ces déſerts ! Eſt-ce toi ma Patrie,
Du pain de la douleur, d'amertumes nourrie,
Sous le ſac & la cendre aux portes du tombeau ?
O Sion ! eſt-ce toi qui meurs dans la pouſſière ?
Tes champs ne m'offrent plus qu'un vaſte cimetière,
Où fume de la mort le lugubre flambeau.

Cette Poëſie eſt deſtinée à exprimer le mot de Jérémie : *Quomodò ſedet ſola civitas plena populo ?*

Autre ſtrophe priſe de la troiſième Ode.

Marbres enſanglantés, ô terre gémiſſante,
Vous ne m'offrez que des débris épars,
Que des enfants meurtris ſur leur mère expirante;
Le couteau dans le flanc des malheureux vieillards;
Des corps pâles, ſanglants & traînés dans la poudre;
Comme un feu dévorant le trépas répandu;
Tout un champ labouré des ſillons de la foudre;
Dieu même, un glaive en main, ſur Sion deſcendu.

C'eſt pour rendre ce Texte du Prophète: *Jacuerunt in terra foris puer & ſenex: virgines meæ & juvenes mei ceciderunt in gladio: interfeciſti in die furoris tui, percuſſiſti, nec miſertus es.*

Tranſcrivons encore cette ſtrophe tirée de la cinquième Ode.

Plus rapide que l'aigle, affamé de carnage,
Qui des cieux fend les vaſtes champs,
Et comme un trait mortel, au ſein d'un pâturage,
Fond ſur l'agneau timide, & déchire ſes flancs;
L'ardent perſécuteur a pourſuivi nos traces,
Sur les monts ſourcilleux, dans les ſables brûlants,
Rien n'a pû nous ſauver, grand Dieu, de ſes menaces;
Il s'acharne aujourd'hui ſur nos membres ſanglants.

L'Auteur de cette Traduction a du feu de l'élévation, de grandes idées, quelquefois de la hardieſſe dans les expreſſions, & quelques défauts de clarté : ce qui peut bien venir auſſi du genre qui eſt difficile, & du texte prophétique qui a ſes profondeurs.

M. d'Arnaud eſt connu par beaucoup d'autres Poëſies, notamment par une Pièce conſidérable & pa-

thétique ſur le malheureux évènement du 5. Janvier dernier. Ces Poëſies ſe trouvent chez Chaubert, Quai des Auguſtins ; Thibouſt, Place de Cambrai ; Prault fils, au bout du Pont-Neuf ; Hériſſant fils, rue Neuve Notre-Dame ; Butard, rue S. Jacques ; Lambert, près de la Comédie, &c.

Réglements pour l'Infanterie Pruſſienne, traduits de l'Allemand par M. Gourlay de Keralio. (Deux Volumes *in*-12.) *Imprimés à Berlin, & ſe trouvent à Paris chez les frères Eſtienne, rue S. Jacques &c.* Ces deux Volumes ſont remplis d'inſtructions qui, probablement, étoient déja conſignées dans nos Bureaux de la Guerre. C'eſt-là, en effet, leur place légitime, & c'eſt de-là qu'on doit apprendre juſqu'à quel point ces Loix Militaires peuvent nous être utiles.

M. de Méhégan, Auteur de pluſieurs Ouvrages, en particulier des

Conſidérations ſur les révolutions des Arts ; de l'*Origine de l'Idolatrie*, & d'un *Diſcours* prononcé en 1751 devant la Cour de Dannemark, annonce l'ouverture d'un cours public d'études. On y enſeignera les Langues Françoiſe, Italienne & Angloiſe ; la Géographie, l'Hiſtoire, la Littérature Françoiſe & les Mathématiques. Le plan de cette inſtitution eſt expliqué dans un *Proſpectus* bien écrit, qui ſe diſtribue chez Brocas Libraire, rue S. Jacques. On y voit que M. de Méhégan a des Aſſociés, & qu'il ſe charge ſimplement de donner des leçons de Géographie, d'Hiſtoire & de Littérature Françoiſe. Il paroît que ce cours doit être ouvert tous les jours de la ſemaine, mais le matin ſeulement, & qu'on a dû commencer le 20. de Mai dernier. Ceux qui veulent en profiter, ſe font inſcrire chez Brocas, moyennant les conditions que ce Libraire leur explique.

On a vû ci-devant un Ouvrage comme périodique intitulé : *Obſervations ſur la Phyſique, l'Hiſtoire naturelle & les Arts.* C'étoit d'abord un *in*-12. enſuite un *in*-4°. & le Sieur Gautier, célèbre par ſes planches en couleur, paroiſſoit en chef dans cette entrepriſe. On a deſiré plus de perfection dans cet Ouvrage, qui peut véritablement être très-utile : aujourd'hui on le propoſe au Public par un *Proſpectus* raiſonné, dont M. *Touſſaint*, Avocat au Parlement, eſt l'Auteur. Il entreprend de donner chaque mois un cahier de dix feuilles d'impreſſion *in*-4°. ſur la Philoſophie, l'Hiſtoire naturelle, & les Arts ; ce qui formera deux Volumes *in*-4°. par année, contenant l'extrait & la ſubſtance de tout ce qui paroîtra d'Ouvrages pendant ce même temps ſur les ſujets qu'on vient d'indiquer. On conçoit que, pour réuſſir, il faut de grands ſoins, de

riches collections, des correſpondances fort étendues, & ſur-tout beaucoup de connoiſſances, de préciſion & de ſageſſe. Le *Proſpectus* explique tout le plan de l'entrepriſe, & l'on ſouſcrit (moyennant 3 liv. par mois pour Paris, & 3 liv. 12 ſ. pour la Province) *chez Piſſot, Quai de Conti; Lambert, rue de la Comédie; Cailleau, Quai des Auguſtins; & l'Auteur lui-même, rue du Cimétière S. André.*

On vient de publier quelques Livres conſidérables, dont il ſera parlé plus au-long dans ces Mémoires.

Des Tropes ou des différents ſens, dans leſquels on peut prendre un même mot dans une même Langue, &c. (Volume *in*-8°.) Par M. du MARSAIS. Nouvelle Edition; la premiére avoit paru en 1730. L'Auteur, très-ſçavant dans la Métaphyſique des Langues, nous

fut enlevé l'année derniére ; on fait plaiſir au Public en redonnant ſes TROPES : nous oſerions déſirer & demander qu'on recueillît ce qu'il peut avoir laiſſé d'obſervations, de réflexions, de critiques, d'éclairciſſements ſur notre Langue.

Eléments de Chymie ſuivant les principes de Becker & de Stahl, traduits du Latin ſur la ſeconde Edition de M. Juncker, avec des Notes. (Six Volumes *in*-12. du prix de 12 liv. brochés.) Par M. de Machy, Apothicaire, Gagnant-Maîtriſe de l'Hôtel-Dieu de Paris. *Chez Siméon-Proſper Hardy Libraire, rue S. Jacques, à la Colonne d'or.* Ce Livre, très-eſtimé dans les Editions Latines, paroît traduit avec ſoin.

Les bornes de ce Journal ne nous permettent pas de faire ici d'autres annonces : on les verra le mois prochain.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Juin, 1757.

ARTICLE LX. *Hiſtoire de France. Par le P. Daniel.* Nouvelle Edition. 1349

ART. LXI. *Traité des Maladies qu'il eſt dangereux de guérir.* 1372

ART. LXII. *Hiſtoire de l'Académie Royale des Inſcriptions, &c. Tome XXIII.* 1389

ART. LXIII. *Obſervations ſur l'Hiſtoire & ſur les preuves de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, &c.* Ouvrage traduit de l'Anglois. 1417

ART. LXIV. *Les intérêts de la France mal-entendus, &c.* Suite de l'Article LI. au mois de Mai. 1440

ART. LXV. *Diſſertation ſur l'Æther, &c.* 1469

TABLE.

ART. LXVI. *Lettres Critiques*, ou *Analyſe & Réfutation de quelques Ecrits modernes contre la Religion, &c.* 1480

ART. LXVII. Nouvelles Littéraires. 1509

Errata pour Mai, 1757.

Pag. 1210, lig. dern. *Chronologique*, liſ. Chorographique. *p.* 1217, *lig.* 7, le jeuve, *liſ.* le jeune. Dans l'Errata, *al Mathématique*, liſ. *la Mathématique.*

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, ce préſent Journal, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. A Paris, ce 1. Mai, 1757.

SALMON, *Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

Ce Journal ſe diſtribue à Lyon, chez J. DEVILLE.